

Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 février 2025

Procès-verbal



VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du mercredi 5 février 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq février à dix-huit heures et sept minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et vice-président de Tours Métropole Val de Loire, en charge de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine.

Convocations adressées le 30 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain DELANCHY, Jeanine MÉTAIS, Mickaël CHAPEAU, Gamzé AK, Alain GARCIA, Régis DUROUCHOUX, Laurence LEFÈVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Annick VOLATIANA, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Béatrice GROSLÉRON.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Christian BONNARD	procuration à Olivier CONTE (jusqu'à son arrivée à 18h55)
Annick MARICHAL	procuration à Amin BRIMOU
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA
Romain DANGER	procuration à Mickaël CHAPEAU
Pascaline DAUMAIN	procuration à Alain DELANCHY
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	procuration à Michel SOULAS (jusqu'à son arrivée à 18h43)
Anis GUELMAMI	procuration à Cyrille JEANNEAU (jusqu'à son arrivée à 20h)
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAÏT (procuration valable à partir de l'arrivée de M. Benzaït à 19h17)

ABSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Cédric ROSMORDUC (absent jusqu'à 18h15), Fatiha KENDRI (absente sans pouvoir jusqu'à 19h17), Nabil BENZAÏT (absent jusqu'à 19h17)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éloïse DRAPEAU

ORDRE DU JOUR

VŒUX :	7
2025 02 05 – 01 VŒU SUR L'AVENIR DU MAGASIN GENERAL PRESENTE PAR LE GROUPE <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i>	7
2025 02 05 – 02 VŒU SUR LA GRATUITE DE LA BIBLIOTHEQUE PRESENTE PAR LE GROUPE <i>A GAUCHES TOUTE !</i>	8
VŒU « J'Y SUIS. J'Y VOTE ! » PRESENTE PAR LE GROUPE <i>VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN METROPOLE TOURANGELLE !</i>	9
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024 :	9
2025 02 05 - 03 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024.....	9
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION :	10
2025 02 05 - 04 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEAS 4 ET 6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)	10
2025 02 05 - 05 DONS DE DOCUMENTS AU FONDS PATRIMONIAL CHEMIN DE FER	14
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	16
2025 02 05 - 06 CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES REGROUPEMENTS FAMILIAUX ENTRE LA COMMUNE, L'ÉTAT ET L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII).....	16
BÂTIMENT :	20
2025 02 05 – 07 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIE PORTÉ PAR LE SERVICE COMMUN DE L'ÉNERGIE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE	20
COMMUNICATION :	22
2025 02 05 – 08 80 ^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION – PARTENARIAT VILLE	22
CULTURE :	23
2025 02 05 – 09 RÉVISION DES TARIFS BIBLIOTHÈQUE.....	23
ESPACES PUBLICS – VOIRIE SIGNALISATION LOGISTIQUE :	27
2025 02 05 – 10 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS À CARACTÈRE MOBILIERS ET IMMOBILIERS RELATIFS À LA COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC » (PARCELLES CADASTRÉES) – SECTEUR COSMONAUTES..	27
2025 02 05 – 11 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS À CARACTÈRE MOBILIERS ET IMMOBILIERS RELATIFS À LA COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC » (PARCELLES CADASTRÉES) – SECTEUR RABÂTERIE ANRU	28
2025 02 05 – 12 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE.....	29
FINANCES :	31
2025 02 05 – 13 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL VILLE.....	31
2025 02 05 – 14 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) – BUDGET ANNEXE RABATERIE	47
2025 02 05 – 15 REVALORISATION DES TARIFS DE LA LAVERIE POUR L'ANNEE 2025	48
2025 02 05 – 16 AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE SOCIAL « LES ATELIERS DES POSSIBLES » ANNEE 2025 ...	49
2025 02 05 – 17 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE (PRE).....	51
2025 02 05 – 18 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE (DROIT COMMUN)	52
2025 02 05 – 19 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS (DROIT COMMUN).....	53
PETITE ENFANCE :	54
2025 02 05 – 20 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS POUR LES CRECHES.....	54
RESSOURCES HUMAINES :	56
2025 02 05 – 21 ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU POLE EMPLOI PUBLIC DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'INDRE-ET-LOIRE	56

SCOLAIRE :	58
2025 02 05 – 22 CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE	58
URBANISME :	59
2025 02 05 – 23 VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES AB 1113 ET AB 1199, SITUÉES 26 RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER	59
2025 02 05 – 24 VENTE D'UNE CAVE SITUÉE À MONTLOUIS-SUR-LOIRE, LIEU-DIT « SOUS LA GAUDELLERIE »	62
QUESTIONS ORALES :	63
1. QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i> PORTANT SUR L'OPÉRATION <i>1001 FRESQUES</i> DE LA MÉTROPOLE PERMETTANT AU GRAND PUBLIC DE RÉFLÉCHIR SUR LES ENJEUX DU CLIMAT	63
2. QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE <i>VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN MÉTROPOLE TOURANGELLE</i> PORTANT SUR LE SUIVI DES VŒUX	64

La séance est ouverte à 18 h 07.

M. CONTE : Je vous rappelle les consignes du Conseil municipal : pas d'approbations, pas de manifestations du public et des débats les plus apaisés possibles. Le quorum étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 5 février. 2025 Je vais vous faire lecture des pouvoirs :

- Monsieur Christian Bonnard donne son pouvoir à Monsieur Olivier Conte, jusqu'à son arrivée vers 19 heures.
- Madame Pascaline Daumain donne son pouvoir à Monsieur Alain Delanchy.
- Monsieur Nabil Benzaït donne son pouvoir à Madame Fatiha Kendri jusqu'à son arrivée. Alors, c'est là que nous avons un souci, car Madame Kendri a donné aussi son pouvoir à Monsieur Benzaït. Donc nous allons attendre que Monsieur Benzaït arrive, puisqu'il est possible qu'il soit absent au moment de son vœu.
- Monsieur Anis Guelmami donne son pouvoir à Monsieur Cyrille Jeanneau jusqu'à son arrivée.
- Madame Laëtitia Allyasbgran-Quintard donne son pouvoir à Monsieur Michel Soulas jusqu'à son arrivée.
- Monsieur Romain Danger donne son pouvoir à Monsieur Mickaël Chapeau.
- Monsieur Christophe De Amorim donne son pouvoir à Monsieur Alain Garcia.
- Madame Annick Marichal donne son pouvoir à Monsieur Amin Brimou.
- Madame Samira Mokadem donnera son pouvoir à Madame Marion Persiani à partir de 20 h 30.
- Et Madame Annick Volatiana donnera son pouvoir à Madame Jeanine Métais à partir de 20 h 30.

Mme BONNEAU : Je n'ai pas entendu le pouvoir de M. François

Et puisqu'on me pose la question, je n'ai pas de pouvoir de Monsieur Emmanuel François. Il est toujours Conseiller municipal, jusqu'à preuve du contraire. Il a bien reçu la convocation...

Alors, avant d'entamer l'ordre du jour, j'ai des informations à vous faire passer. Et pour l'instant la police du Conseil c'est moi, Monsieur Jeanneau ! Ce n'est pas vous. Mais j'ai bien vu que vous avez levé la main.

Donc concernant l'actualité, il y a deux événements à relever. Au sujet de la piscine — et pour revenir un petit peu à ce qu'il s'est passé —, comme nous l'avons vu dans l'actualité, je voulais surtout passer un remerciement aux forces de l'ordre et à la Justice, qui ont traité le cas de l'un des individus, qui a été interpellé. Je vous annonce que nous allons avoir une Commission Sports assez rapidement, car nous avons les chiffres de la compagnie d'assurance. Cela va nous permettre aussi de vous expliquer la suite, notamment le fait que nous allons lancer la réparation de la piscine. Je pourrai donc vous donner tout le détail, sachant que les chiffres ont été calculés avec les compagnies d'assurance et fournis au Tribunal lors de l'audience ce vendredi 31 janvier dernier.

Et le second sujet, c'est le Service d'Aide à Domicile (SAD). Alors, j'ai vu pas mal de choses sur les réseaux, notamment certains qui parlent de « victoire ». Mais en fait on ne peut pas parler de victoire, du moment que je m'étais engagé sur certains éléments, et je rappelle qu'il s'agissait d'une étude de faisabilité de transfert : je m'étais engagé auprès des agents, ainsi que du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Et je m'étais engagé aussi auprès de vous, sur le fait qu'il n'y aurait pas de casse sociale et que toutes les demandes seraient respectées, pour que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions.

Et j'ai donc mis un terme aux entretiens que nous avons lancés avec *Humensia*, parce qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre à toutes les demandes formulées par le Conseil

d'administration. J'ai donc rencontré les agents, je leur ai dit que nous avons mis un terme aux discussions et que l'on continuait avec eux, qu'on les conservait : nous conservons donc le Service d'Aide à Domicile à Saint-Pierre-des-Corps. Et contrairement à ce qui peut être dit ou écrit, il n'y aura pas de contractuels qui ne seront pas renouvelés au 1^{er} juillet 2025. C'est ce que j'ai annoncé au CA la semaine dernière.

Nous maintenons donc le service pour ceux qui en bénéficient, mais nous continuons aussi le travail au sein du CCAS, pour des missions améliorées. Voilà les informations que je voulais vous communiquer. La parole est d'abord à Monsieur Jeanneau.

[TIME CODE : 4 min 52 s]

M. JEANNEAU : Oui, bonjour, je reviens en fait sur les procurations de vote, car c'est quand même dommage. Chaque fois, nous avons des élus que nous ne voyons pas. Or vous avez encore des membres en réserve sur votre liste : sur 35 personnes, vous en avez encore 4 qui pourraient éventuellement remplacer ceux qui ne sont pas présents. C'est quand même dommage ! Pendant 5 ans depuis 2020, concrètement on n'a pas vu ces élus-là et c'est bien dommage pour la démocratie. Alors là, la question a été posée pour Monsieur François, mais c'est vrai qu'on peut aussi la poser pour d'autres.

M. CONTE : Alors moi, je n'ai pas de retour de Monsieur François. Peut-être que le pouvoir a été envoyé, et qu'il n'est pas arrivé ? Je ne sais pas, donc je ne peux pas vous dire. Je n'ai pas eu Monsieur François depuis le début de cette semaine. Voilà.

M. JEANNEAU : Ce n'est pas la question du pouvoir. C'est la question de la présence, Monsieur le Maire.

M. CONTE : Mais je vous rappelle que Monsieur François était présent à d'autres Conseils. Après on peut avoir des impondérables, comme tout un chacun, et ne pas pouvoir être présent. Et en tout cas certaines personnes, qui étaient trop absentes à votre goût, seront présentes aux prochaines séances : elles finissent leurs formations et seront disponibles.

M. JEANNEAU : Donc vous nous assurez qu'Annick Marichal sera présente aux prochains Conseils ?

M. CONTE : Maintenant je passe au sujet suivant.

M. JEANNEAU : Non, mais attendez !

M. CONTE : Je ne vais pas vous répondre forcément là-dessus. J'ai fait lecture des pouvoirs, Monsieur Jeanneau : vous les avez et c'est ma réponse. Et si elle ne vous convient pas...

M. JEANNEAU : C'est juste un rappel au règlement intérieur, dans ce cas-là.

M. CONTE : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui merci. Alors, effectivement, nous nous sommes félicités sur les réseaux du maintien du service d'aide à domicile. Mais il n'empêche que j'ai sous les yeux la page 10 du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Et en réponse aux questions que nous vous avons posées, vous aviez dit ceci : *« voici aujourd'hui la question qu'il faut se poser : est-ce qu'on continue à aller dans le mur ? Et on se retrouverait avec un service d'aide à domicile qu'on ne pourra plus financer ? »*

Donc vous imaginez bien que votre réponse avait fait légitimement inquiétude. Donc en effet, nous nous sommes félicités collectivement, en tout cas ceux qui ont porté cette question du service d'aide à domicile, pour le maintenir dans le giron municipal. Et maintenant, nous la portons avec vous, mais accordez-nous quand même le droit de nous en féliciter sur nos réseaux sociaux !

M. CONTE : Alors, juste pour rebondir et clore : je pense que s'en féliciter, certes, mais revendiquer une « victoire », c'est peut-être un peu trop...

Alors, nous allons attaquer les vœux. Le premier vœu est celui du groupe *J'aime Saint-Pierre*. Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Alors, je remplace Monsieur Guelmami qui a été un des acteurs du dossier.

M. CONTE : Excusez-moi, je vous coupe juste pour le procès-verbal : Monsieur Rosmorduc nous a rejoints.

Arrivée de M. Cédric ROSMORDUC à 18 h 15. Le nombre de conseillers présents passe à 23, et le total des votants passe à 30.

[TIME CODE : 7 min 55 s]

VŒUX :

2025 02 05 – 01 Vœu sur l'avenir du Magasin Général présenté par le groupe J'aime Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

Dans un récent article de la NR, nous apprenions que le projet du magasin général était au point mort. Ce bâtiment, comme vous le savez, a toujours été important pour notre groupe politique ainsi que pour les habitants.

À l'époque, nous avons dénoncé, aux côtés des citoyens, l'opacité du choix de l'acheteur alors que, en seulement 3 semaines à la suite de notre appel à sauver le magasin général, un groupe de citoyens avait pu déjà réunir les fonds avec le concours d'une entreprise corpopétrussienne pour racheter et faire vivre ce lieu.

Le choix ayant été fait, vous nous aviez promis un acteur solide permettant ainsi une prise en main du bâti rapide, pour éviter sa détérioration. Or, force est de constater que l'on est pour le moment dans une impasse et que le bâtiment se détériore comme on l'avait pressenti.

Malgré tout cela, il y a deux semaines, vous avez fait le choix de prolonger de deux ans le compromis de vente avec VINCI Immobilier.

Il serait catastrophique de voir un bâtiment emblématique, reconnu par le Journal des Arts et qui a suscité l'intérêt de la DRAC pour un classement, être démoli faute de projet et faute d'entretien. Pour rappel, à côté du magasin général se trouve une chaufferie biomasse qui, selon nos informations, payerait un loyer qui devrait être fléché pour entretenir ce bâtiment emblématique, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, le groupe J'aime Saint-Pierre demande au Conseil :

- *de voter pour la tenue rapide d'une Commission générale sur le sujet, nous permettant ainsi de savoir où nous en sommes et de trouver les solutions d'entretien de ce bâtiment.*

M. CONTE : Je vous remercie, Monsieur Jeanneau, pour ce vœu. Nous allons voter pour, bien évidemment, même si je pense que vous auriez pu vous économiser sur ce vœu : je peux même vous annoncer que la Commission générale se réunira le 13 mars, et la place Maurice Thorez sera aussi en même temps au programme des débats de cette Commission. Voilà.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal adopte le vœu à l'unanimité. (30 voix pour)

[TIME CODE : 10 min 10 s]

2025 02 05 – 02 Vœu sur la gratuité de la bibliothèque présenté par le groupe A GaucheS Toute !

Rapporteur : Mme Sylvie LENOBLE

Monsieur le Maire,

Lors de la présentation de vos vœux, vous avez annoncé entre autres que : « la bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps deviendra totalement gratuite pour la population municipale ». Cette information a été relayée dans les médias, ce qui a entraîné immédiatement un droit de réponse des groupes d'Agir Ensemble, d'A GaucheS Toute ! et de J'Aime Saint-Pierre pour dénoncer le cynisme de cette décision et demander le rectificatif suivant quant à l'emploi du verbe utilisé : « ... à partir du 1er mars, la bibliothèque de St-Pierre-des-Corps deviendra... » par « ... redeviendra... »

Faut-il rappeler ici que les élus de la majorité municipale, Olivier Conte en tête, avaient mis fin à la gratuité lors du Conseil municipal du 12 juillet 2021 ? Payer pour s'inscrire à la bibliothèque, telle était la triste nouveauté de Mickaël Chapeau, l'adjoint à la Culture, soutenu par toute la majorité municipale dont Olivier Conte. Quelle désolation de l'entendre à cette époque suggérer en Conseil municipal que payer un service, cela incite à respecter les biens. Les livres seraient ainsi mieux protégés si leur accès était payant. Il n'avait pourtant fourni aucune donnée sur le fait que les documents des bibliothèques gratuites pâtiraient de dégradations plus nombreuses ou importantes que ceux des bibliothèques payantes.

Quelle gêne de l'entendre se justifier toujours, que la non-gratuité n'a aucun rapport avec la fréquentation. Nous lui avons pourtant expliqué qu'un tarif, même modeste, peut dissuader tout possible futur adhérent, encore plus si la bibliothèque n'est pas une priorité pour lui. Et nous avons cité un article paru dans le n° 115 de « Joué ma ville » montrant en quoi la gratuité avait eu des conséquences positives sur le nombre d'adhésions : + 29 % !

Lors de ce Conseil municipal du 12 juillet 2021, le groupe « J'aime saint Pierre », avec le soutien des autres groupes d'opposition, présentait un vœu adossé à une pétition signée par les habitants pour le retour à la gratuité. Ce vœu fut rejeté par l'ensemble de la majorité municipale, dont Olivier Conte. Une information reprise par Info Tours, dans un article publié le 13 juillet 2021 : « La bibliothèque devient payante. (...) En marge des questions budgétaires, la majorité a voté l'instauration d'une inscription payante à la bibliothèque municipale, alors que celle-ci était jusqu'à présent gratuite. »

Pendant plus de 4 ans, les élus d'opposition ont bataillé à chaque occasion pour un retour en arrière.

Et même si nous nous réjouissons que ce combat mené par l'opposition soit enfin entendu, la gratuité est tout simplement un choix politique et non un mesquin calcul électoral ou un coup de communication lancé lors de vœux.

Devant tant de cynisme, nous aurions pu, par ce vœu, demander le remboursement des sommes payées indument. Conscient que ce remboursement aurait demandé un travail supplémentaire aux services, A GaucheS Toute ! présente le vœu ainsi formulé : « Le Conseil municipal, réuni le mercredi 5 février 2025, prend acte de la décision du Maire de la commune pour un retour à la gratuité à la bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps et demande aux élus de la majorité municipale de présenter leurs excuses pour une décision sans fondement prise le 12 juillet 2021, qui a eu pour conséquence de faire payer indument les utilisateurs de la bibliothèque de la commune. »

M. CONTE : Merci, Madame Lenoble. Il y avait tellement de sujets qui auraient pu intéresser notre ville et ses habitants... Des sujets qui touchent la vie locale et les finances de la Ville, ou tant d'autres comme les Adultes-Relais ou les coupes budgétaires, qui vont nous impacter nous comme nos voisins... Ou encore les augmentations de charges sur les collectivités, puisque celles-ci sont passées par voie de décret, à hauteur de 300 000 euros...

Mais bon, vous avez choisi de ressasser le passé... Alors, ressassons le passé ! Vous parlez de cynisme. Mais de qui se moque-t-on ? En 2015, a-t-on demandé des excuses lorsque, faute de finances, le choix a été fait de supprimer les colonies de vacances pour les enfants à Châtelus ? A-t-on demandé des excuses quand la bibliothèque Viala a été fermée définitivement, fermant ainsi un service public ? Et *quid* des dizaines de postes supprimés au SAD entre 2012 et 2020 ?

Les chiffres pour la bibliothèque ont été présentés en Commission. Et je n'étais pas à la Commission moi-même, mais on m'a présenté les chiffres. Et même si, effectivement, nous avons une baisse de l'activité de la bibliothèque, la baisse a été aussi observée pour les non-payants. Le modèle économique ne fonctionne plus sur les bibliothèques, il faut le renouveler : c'est ce qui vous a été proposé. Nous vous l'avons proposé pour le travailler ensemble, sur l'avenir.

Alors, OK, nous avons revu la gratuité de la bibliothèque pour tous, même pour ceux qui ne sont pas de Saint-Pierre : ça c'est une nouveauté. Et donc maintenant, je pense qu'il faut aussi regarder l'avenir de notre bibliothèque, et je l'espère ensemble. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 21 voix contre et 9 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.

[TIME CODE : 15 min 48 s]

Vœu « J'y suis. J'y vote ! » présenté par le groupe Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle !

M. CONTE : Alors, Monsieur Benzaït n'étant pas là. Avec les consignes qu'il a eues... Je sais que le DGS l'a eu au téléphone. Il produira peut-être son vœu au prochain Conseil municipal.

Vœu non présenté.

M. CONTE : Ah oui, pardon, excusez-moi, je n'ai pas nommé de secrétaire de séance : Madame Drapeau sera secrétaire de séance.

Un secrétaire de séance est désigné : Madame Éloïse DRAPEAU.

[TIME CODE : 16 min 30 s]

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024 :

2025 02 05 - 03 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2024

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.

Énumération des remarques notifiées : /

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 11 décembre 2024.

M. CONTE : Pas de remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 décembre 2024,**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 11 décembre 2024**

[TIME CODE : 16 min 45 s]

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :

2025 02 05 - 04 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article I. 2122-22 alinéas 4 et 6 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Par délibération en date du 9 octobre 2024, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et d'assurances.

Il s'agit d'informer le Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
06/01/2025	TRAVAUX OCCULTATION GROUPE SCOLAIRE PAUL LOUIS COURIER	EMYS SODICLAIR (37 530)	2 232.84 €
06/01/2025	TRAVAUX DE COUVERTURE MULTISITES : salle festive J. Curie, locaux associatifs J. Curie, CTM, Stade Camélinat, école primaire V. Stalingrad, école maternelle République, gymnase Morinerie, cuisine J. Decour	ASSISTANCE DÉPANNAGE (37 300)	4 134.34 €

07/01/2025	FOURNITURES QUINCAILLERIE POUR GESTION DES FICHES OPEN GST	LEGALLAIS (37 700)	1 000.00 €
07/01/2025	ENTRETIEN BALAYEUSE	TOURAIN TRUCKS ETS DOURS (37 170)	3 474.14 €
08/01/2025	TRAVAUX MAISON SOURY	ENEDIS- LBP ACL CENTRE (37 200)	1 579.20 €
08/01/2025	ACHAT MATÉRIELS ÉLECTRIQUES POUR SALLE DE LA MÉDAILLE	ROY (37 100)	7 805.51 €
08/01/2025	TRAVAUX DE DÉSAMIANTAG E MAISON SOURY	DG DÉSAMIANTAG E (37 390)	8 980.32 €
10/01/2025	MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR TGBT CTM	ROY (37 100)	6 541.06 €
14/01/2025	LAVABOS + ROBINET LES GRANDS ARBRES	PARTEDIS (37 170)	1 569.26 €
14/01/2025	REMPLACEMENT HORLOGE MERE ET GESTION AMPLI – SONNERIE H. WALLON	BODET TIME ET SPORT (49 340)	4 503.60 €
15/01/2025	MISSION MOE FLUIDES – VENTILATION POUR L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR ÉCOLE MATERNELLE STALINGRAD	3 INGÉNIEURS ASSOCIÉS (37 550)	2 580.00 €
15/01/2025	INTERPHONIE ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT	INEO CENTRE (41 350)	2 974.90 €

16/01/2025	POMPAGE BAC A GRAISSE CUISINE J. DECOUR	SOA (37 320)	1 354.80 €
16/01/2025	OCCULTANT BIBLIOTHÈQUE SALLE MICROFOLIE	EMYS SODICLAIR (37 530)	2 819.70 €
TOTAL DÉPENSES			39 129.15 €
16/01/2025	SINISTRE INCENDIE PISCINE – QUITTANCE N° 2	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE (45 166)	20 000.00 €
TOTAL RECETTES			20 000.00 €

M. CONTE : Vous avez donc le tableau des délégations accordées au Maire. Y a-t-il des questions ? Madame Grosléron.

Mme GROSLÉRON : Ma question concerne la quittance de l'assurance Groupama pour la piscine : elle est référencée « numéro 2 », mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu une quittance numéro 1. Alors, peut-être n'ai-je pas bien cherché, mais pourriez-vous dire quel était son montant ?

M. GÉRARD : Alors, effectivement, dans le cadre du dossier d'avance d'assurance de la piscine, il y avait une quittance numéro 1 qui était de 5 000 euros, sauf qu'en fait, nous avons refusé cette dernière. Nous l'avons refusée à cause du montant qui était trop faible : nous venions de payer 60 ou 70 000 euros et nous avons signifié à l'assureur qu'il devait normalement nous faire un premier versement de 100 000 euros. Or il nous avait envoyé 5 000 euros, donc nous avons refusé cette quittance numéro 1 que nous trouvions trop basse.

Donc voilà, cette quittance est marquée « numéro 2 » parce qu'administrativement, elle était notée ainsi, mais il n'y a pas eu de « quittance numéro 1 » en encaissement.

Mme GROSLÉRON : Alors, j'avais d'autres questions sur les travaux, mais comme vous avez dit que nous en parlerions en Commission Sports...

M. CONTE : Pour la piscine ?

Mme GROSLÉRON : Oui.

M. CONTE : Oui si vous voulez, cela peut être évoqué, mais disons que sur la piscine, vous pourrez poser toutes les questions en Commission Sports. Et je pourrai vous donner les éléments, avec des chiffres et tout, etc. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Merci. Concernant les travaux engagés sur la Maison Soury, en vue d'y installer prochainement la Mission Locale, pouvez-vous d'ores et déjà donner quelques indications sur le devenir du bâtiment, qui est rue de la Grand Cour ? Ce dossier-là a-t-il avancé ?

M. CONTE : Alors, tout ce que je peux vous dire à ce sujet rejoint ce qui a été annoncé verbalement, lors d'une Commission Urbanisme il y a quelques mois : ce serait peut-être mis à la vente... On ne sait pas encore, cela n'a pas été encore complètement décidé, mais du temps de l'ancien exécutif, le principe d'une vente du bâtiment était déjà acté. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, nous sommes étonnés, car on voit ici que les factures s'arrêtent au 16 janvier 2025... Et alors, peut-être que vous n'avez pas encore reçu celle-ci, mais nous voulions connaître le coût du traiteur qui a assuré la restauration lors des vœux du Maire... Peut-être au prochain Conseil ?

M. CONTE : Nous pouvons même vous le communiquer dans la semaine, si vous voulez.

M. JEANNEAU : Mais pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le tableau ?

M. CONTE : Ah, peut-être qu'on ne l'a pas encore reçue...

M. JEANNEAU : Avez-vous reçu la facture ou pas ?

M. GÉRARD : Alors, en fait, à la suite d'une question de Monsieur Soulas concernant la pompe d'arrosage du stade, nous nous étions rendu compte que cette délégation concernait surtout les dépenses bâtimentaires qui étaient présentées, et pas toutes les dépenses de la Ville. Cela avait été acté en Conseil. Or ici sur l'organisation des vœux, nous ne sommes pas sur du bâtimентаire.

M. JEANNEAU : Il serait quand même intéressant d'avoir le prix, du moins la facture qui a été envoyée. Donc nous vous le demandons : est-ce qu'il serait possible d'avoir la facture de ces vœux ? Merci à vous.

M. CONTE : Je vous ai répondu, avant même que vous posiez cette question !

M. JEANNEAU : Eh bien c'est génial !

Par ailleurs juste pour votre information, concernant la fermeture de Châtelus, parce que ça nous a fait quand même tiquer : je tiens à vous rappeler qu'en réalité, tous les membres qui étaient dans la majorité précédente n'ont pas voté pour cette fermeture. Au niveau du groupe PS, nous étions plusieurs justement à voter contre. Donc merci de ne pas mettre tout le monde dans le même panier !

M. CONTE : Je ne mets pas tout le monde dans le même panier, Monsieur Jeanneau. J'ai juste posé la question de savoir s'il avait été demandé de présenter des excuses pour les enfants, c'est tout. Maintenant nous passons au sujet suivant, ce n'est pas le débat.

M. JEANNEAU : Les excuses ont été faites, même si nous n'avions pas voté pour.

M. CONTE : Pas d'autres questions ? Nous prenons donc acte de cette délégation.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 6 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

[TIME CODE : 21 min 20 s]

2025 02 05 - 05 Dons de documents au fonds patrimonial Chemin de Fer

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 1er janvier 2024 en exécution de ce mandat,

date	objet Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
12 janvier 2024	. Deux classeurs de photos en NB sur les locomotives et gare de chemins de fer . Deux plans de la gare de Cahors . Une affiche couleur de la gare de triage de Saint-Jory . Deux affiches de locomotive postale . Une affiche publicitaire du TGV Paris-Lyon . Une affiche couleur du record TGV du 18 mai 1990	DRULHON Dominique	80 bis rue Febvotte 37000 Tours	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
12 janvier 2024	. Quatre numéros de la revue chemins de fer « Notre métier »	SICARD Nadine	14 rue Etienne Martineau 37520 LA RICHE	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
5 mars 2024	. Histoire du chemin de fer en limousin . Le chemin de fer en Périgord (1850-1871)	REBEYROLLE Elisabeth	3 passage du Docteur Fournier 37000 TOURS	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
9 avril 2024	. Légendaires Train des Pignes	CHEVALLIER Pascal	7 avenue du Maréchal Juin 37160 DESCARTES	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
30 avril 2024	. Des Américains à Alsthom 1918 - 2001, mémoire ouvrière d'Aytré	POIRIER Patrick	5 allée Francis Poulenc 37700 Saint-Pierre- des-Corps	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13 Juin 2024	. Une lampe de Lanterne . Une lampe de chef de gare 3 feux	AAATV – Amicale des Anciens et Amis de la Traction Vapeur	30 rue de la Pichotière 37700 Saint-Pierre-des-Corps	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
15 octobre 2024	. Un catalogue de 92 photos en noir et blanc et couleur d'autorails diesel, de locomotive Picasso et de wagons voyageurs	GUILLAUMIN Claude	1 bis rue Louise Michel 37700 La Ville-aux-Dames	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. CHAPEAU : Il s'agit donc de prendre acte de documents liés au fonds patrimonial Chemin de Fer, déposés par des gens. Et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je souhaite remercier les donateurs qui vont contribuer au fonds patrimonial Chemin de Fer de la Bibliothèque municipale : Monsieur Dominique Drulhon, Madame Nadine Sicard, Madame Élisabeth Rebeyrolle, Monsieur Pascal Chevallier, Monsieur Patrick Poirier, Monsieur Claude Guillaumin et l'association AAATV.

Et par la même occasion, j'encourage les habitants de la ville, de la métropole et bien au-delà puisque, vous le verrez, dans ces dons, il y a des gens qui habitent à Descartes... Donc je les encourage à continuer, à garder cet intérêt pour l'histoire de notre commune, en préservant ces documents.

Ces documents sont utiles puisqu'ils ont permis par exemple l'élaboration d'un livre qui va être publié prochainement, et j'invite l'ensemble des élus et la population à venir à la sortie de ce livre, le 21 mars. Le livre va s'appeler *Saint-Pierre-des-Corps, Cité des temps industriels*, il a été conçu sous la direction d'un universitaire de La Sorbonne, Monsieur Jean-Baptiste Minnaert. Et cela a été fait grâce au travail des services de la Ville, tels que le fond Chemin de fer avec Sami Khayati et le service des Archives municipales de Madame Christine Faure.

Le livre s'appelle *Saint-Pierre-des-Corps, Cité des temps industriels - Architecture et Urbanisme du XIXe au XXIe siècle*, aux éditions Norma. C'est un livre sur lequel nous travaillons avec Monsieur Minnaert depuis maintenant six ans : il avait été lancé sous l'impulsion de Madame Beaufile et nous sommes très heureux qu'enfin, ce livre prenne forme. Et donc ce livre prend forme grâce à des documents que nous avons dans nos archives, et grâce à des documents qui sont donnés par la population : aujourd'hui, il s'agit d'héritiers qui ne veulent pas que ces choses soient dispersées, et nous les remercions au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

M. CONTE : Merci Monsieur Chapeau. Pas de questions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte des dons effectués à la bibliothèque municipale au Fonds Chemin de Fer.

[TIME CODE : 24 min]

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2025 02 05 - 06 Convention relative à l'instruction administrative des regroupements familiaux entre la commune, l'État et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité,

Vu le décret n° 2011-1049 du 6 septembre pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité et relatif aux titres de séjour,

Vu la circulaire n° NOR INT/D/06/00009/C du 17 janvier 2006 relative au regroupement familial des étrangers,

Vu la circulaire n° NOR IOCL1130031C du 21 novembre 2011 relative aux modalités d'application du décret n° 2011-1049 du 6 septembre pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 et relatif aux titres de séjour,

Vu l'article R.421-15-1 du Code de l'Entrée, du Séjour et du Droit d'Asile,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant que Monsieur le Maire a la possibilité de déléguer à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration tout ou partie des enquêtes, par une Convention inscrite dans le cadre de l'amélioration des échanges d'informations entre le Maire et l'OFII concernant cette procédure de regroupement familial, en permettant une uniformisation des pratiques et une dématérialisation de ces échanges qui à terme faciliteront les processus d'informations,

Considérant l'intérêt que représente cette nouvelle possibilité offerte par la réglementation d'organiser au mieux la vérification des conditions familiales dans la procédure de regroupement familial, dans le respect du délai réglementaire de deux mois,

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer à l'OFII la réalisation de l'enquête logement et l'enquête ressources (Niveau 2) des dossiers de regroupement familial des ressortissants étrangers relevant du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et résidant dans la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

M. CONTE : Donc cette Convention permet de simplifier et d'accélérer les processus. Avez-vous des questions particulières ? Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Il est dommage que Monsieur Benzaït n'ait pas été présent pour son vœu, mais je pense qu'il le posera au prochain Conseil municipal. Et cela fait écho au vote qui va être le nôtre concernant cette Convention.

En fait, dans notre groupe, nous estimons que le Maire a toute la plénitude de savoir qui vit sur son territoire, qui s'exprime, qui a envie d'être citoyen de cette ville, de cette commune... En revanche, l'OFII est souvent dans une logique administrative pure, où une virgule, un point mal placé peuvent parfois bloquer des personnes dans leur volonté d'être sur le territoire...

Et donc nous pensons concrètement, à propos des papiers qui sont demandés, que c'est de la responsabilité du Maire de dire oui ou non. Ça fait débat aussi, et ça fait débat surtout au vu de ce que l'on risque d'avoir dans les années à venir, autour d'une montée de l'extrême droite. Et face à la

montée de l'extrême droite, il y a des élus, des Maires plus facilement de gauche, qui prendront conscience de ce qui est pour éviter une suradministration. Donc bien sûr, nous voterons contre.

M. CONTE : Monsieur Soulas.

M. SOULAS : Alors, notre intervention s'inscrit un peu dans la suite de celle de Cyrille Jeanneau. D'abord nous aurions peut-être une question à vous poser, puisqu'il y aurait donc un transfert entre le Maire et l'OFII : aujourd'hui, quels critères utilisez-vous justement pour répondre aux demandes de logement, dans le cadre d'un recoupement familial ? Et combien y en a-t-il : par exemple si on prend l'année 2023-2024, y a-t-il déjà des chiffres qui peuvent être communiqués ?

Et ensuite, nous avons une observation à livrer, mais là aussi, c'est un petit peu dans la lignée des propos de Cyrille Jeanneau. Lorsqu'on cherche à se renseigner sur cette question-là sur le net, eh bien j'ai été voir un petit peu ce qu'il se passe, et il semblerait quand même qu'il n'y ait pas beaucoup de transparence... Autant un Maire doit être transparent, et c'est pour cela que nous attendons votre réponse sur les critères que vous utilisez... Autant lorsqu'on regarde ce que disent les journalistes sur le fonctionnement de cet OFII, sur cette question du regroupement familial, eh bien ce qui revient chaque fois, c'est l'absence de transparence, et le fait que sont demandés aux personnes des renseignements qui n'ont pas lieu d'être.

Donc voilà pourquoi il y a un peu d'inquiétude sur cette Convention : comme ça, elle paraît toute simple. Mais il n'empêche que derrière, il y a de l'humain, il y a de l'éthique, et il y a de la politique aussi : il y a des valeurs et il nous semble quand même que tout cela relève plutôt de la compétence du Maire. Parce que le Maire est quand même sur son territoire et connaissant sa population, il est en capacité de savoir si les demandes correspondent effectivement aux critères. Or là, passer la main à l'OFII, voilà, cela équivaut à sortir un « Joker » de sa poche.

M. CONTE : Alors, je pense qu'il s'agit là d'une mauvaise interprétation de la teneur de cette Convention. En fait là aujourd'hui, si nous déléguons la procédure administrative d'instruction, c'est parce qu'il y a trop de délais. Il y a trop de délais et comme vous le dites, il y a de l'humain derrière !

En revanche, la décision finale reste quand même au Maire. Or à ce jour, sur les regroupements familiaux, il ne me semble pas en avoir signés depuis mon élection, donc je n'ai pas encore eu à traiter ce genre de dossier. Ce serait à vérifier, mais de mémoire depuis le mois de septembre, je n'en ai pas fait.

Et aujourd'hui, ce fonctionnement remonte à longtemps, depuis même avant 2020 : c'est donc un système qui est justement mis en place dans le cadre de l'humain, afin d'éviter ces délais à rallonge. Justement parce qu'en matière de regroupement familial, il faut que les décisions arrivent le plus vite possible. Mais la décision reste toujours à la main du Maire. Voilà. Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Avez-vous une idée du temps que prend un dossier ? Avez-vous des données qui vous permettent de vous dire « non, on ne prend pas et on laisse l'OFII faire » ? Avez-vous une idée du temps que prend un dossier ?

Mme DRAPEAU : Avec l'OFII il faut compter une bonne année, voire plus. C'est long, les temps de l'OFII et de l'OFPRA (*Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides*) sont très longs. Les dossiers restent à l'instruction très longtemps parce que les conditions d'accès et d'acceptation des dossiers à l'OFII et l'OFPRA sont très dures. Il y a des conditions d'intégration, de maîtrise de la langue française, d'emploi, de logement, de ressources... Et maintenant, les délais sont peut-être au-delà de douze mois, oui...

[TIME CODE : 29 min 29 s]

M. CONTE : Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Je reprends l'argumentaire et c'est vrai que tout cela pose quand même question : si on laisse faire des enquêteurs en dehors de ce qui peut exister au niveau local, on risque justement de se retrouver avec ce fameux point-virgule mal placé... Et c'est quand même de la responsabilité du Maire d'être acteur de territoire. Donc là aujourd'hui, pour des logiques administratives, vous dites « ben allez, hop, c'est l'OFII qui va faire le boulot »... Sauf qu'une enquête Logement, ce n'est pas juste dire « bonjour, vous vivez là ? Vous vivez avec qui ? » etc. C'est beaucoup plus lourd que cela.

En outre, le problème est que cela ne prend pas en compte non plus l'activité citoyenne, je dirais, de la personne. Moi j'ai vu des personnes qui n'avaient pas de ressources, mais elles avaient en revanche une activité citoyenne et associative très forte, ce qui était aussi une bonne chose dans le cadre de l'intégration de ces personnes. Donc attention que cette règle administrative ne soit pas qu'une règle purement administrative, qui empêcherait certaines personnes de bien vivre leur citoyenneté, et de bien vivre leur vie, tout simplement.

Et je le répète, c'est un danger. J'entends le problème de la lourdeur administrative et du temps dévolu à ce niveau-là, c'est vrai. Mais ne vaut-il pas mieux fournir plus de moyens pour l'OFII et l'OFPPA au niveau national, plutôt que détacher le Maire de ses futurs concitoyens ?

Et puis je le répète, car malheureusement c'est un peu facile, mais c'est une réalité : nous risquons d'avoir de plus en plus de Maires RN si vous voulez, mais moi je dis toujours « Front national ». On a de plus en plus de personnes qui se lâchent malheureusement, même au sommet de l'État... Donc nous ne sommes pas à l'abri d'éléments qui sont dangereux. La France, c'est une terre de fraternité, c'est une terre de solidarité. Et cette solidarité, elle s'est exprimée encore : on se souvient de ce qu'il se passait, et de ce qu'il se passe toujours d'ailleurs entre l'Italie et la France, lorsque les migrants sont recueillis par des villageois. Eh bien je n'aimerais pas que cela arrive à Saint-Pierre-des-Corps... Enfin je n'aimerais pas que cela arrive à Saint-Pierre-des-Corps parce que nous restons une ville de gauche, une ville accueillante...

Et même si parfois, on peut considérer que cet accueil est soi-disant laxiste, eh bien non : il y a des règles, et ces règles sont les mêmes pour tout le monde. Et un Maire se doit d'être au courant de ce qu'il se passe. Alors, je ne dis pas que vous ne l'êtes pas, bien au contraire ! Mais il se doit aussi d'être la personne qui fait du lien, et donc, à partir de là, faire signer cette Convention risque de faire perdre ce lien avec beaucoup de personnes.

M. CONTE : Merci. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, j'insiste quand même pour vous inviter à aller voir sur le net, sur les pages de journaux, toutes tendances confondues d'ailleurs... Il y a quand même beaucoup de réserves sur cette question-là, notamment sur l'opacité : c'est-à-dire que ce qui peut paraître simple sur un plan administratif, de type « nom, prénom, ressources », eh bien en réalité, il semble que ça va assez loin quand même, dans la recherche de renseignements sur des demandeurs dans le cadre du regroupement. Et on sait par essence que ce sont des personnes potentiellement fragiles, puisque ce sont aussi des demandeurs d'asile.

Donc pour cette raison-là, il ne semblerait pas judicieux de confier cela à un organisme, même public peu importe... En tout cas dans le contexte dans lequel nous évoluons, rappelez-vous il y a encore quelques jours, lorsqu'on parle de « vagues migratoires », comment cela enflamme la société française et les politiques... Donc je pense qu'il faut être extrêmement vigilant, encore plus aujourd'hui, et vous avez cette responsabilité, Monsieur le Maire. Je pense qu'effectivement, des responsabilités, vous en avez pas mal, mais celle-ci, il faut l'assumer pour la population, et non pas éloigner la décision de la Ville.

M. CONTE : Non, la décision n'est pas éloignée de la Ville, la décision n'est pas éloignée de la Ville.

M. SOULAS : Je sais bien, mais à partir du moment où vous faites le transfert, pouvez-vous nous garantir que l'OFII restera dans les clous ? Est-ce qu'il restera bien sur « nom, prénom, domicile du demandeur et ressources » ? Évidemment, vous allez dire que oui, mais je vous le dis, je conclus, et après, je me tais : allez voir sur les sites des journaux, des enquêtes ont été faites, des enquêtes sérieuses... Et ces enquêtes montrent qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'opacité, il y a des recherches de renseignements qui n'ont pas lieu d'être, et ça pose un vrai problème.

M. CONTE : Monsieur Jeanneau, et Monsieur Rosmorduc après.

M. JEANNEAU : Je suis désolé de vous dire cela, mais ne vous cachez pas derrière le fait que « ce n'est qu'une règle ». Il existe plusieurs « critères », entre guillemets, dans ces enquêtes numéro 1 et numéro 2, et cela ne se limite pas juste à cocher « oui » ou à cocher « non ». C'est quelque chose, c'est de l'humain. Donc attention à l'administrativité de la chose, qui sera source de blocage. Voilà, c'est votre boulot, c'est votre travail !

M. CONTE : Merci de me le rappeler, Monsieur Jeanneau. Monsieur Rosmorduc ?

Arrivée de Mme Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD à 18 h 43. Le nombre de conseillers présents passe à 24, le total des votants reste inchangé à 30.

M. ROSMORDUC : Alors, si vous dites que le Maire aura toujours la main sur la décision, cela implique derrière que vous pourriez vous affranchir de l'étude qui sera réalisée par d'autres. Donc du coup, de quels moyens disposez-vous pour contrôler le travail qui est fait ? Car c'est un peu ce qu'impliquent vos propos...

Ou sinon vous prenez comme acquis et vrai le travail de l'OFII et dans ce cas, même si c'est vous qui signez derrière, on peut dire que vous vous mettez à distance... Mais quels sont vos moyens de contrôle du travail réalisé par l'OFII ? Quels sont les moyens vraiment pratiques que vous mettez en place ?

M. CONTE : Aujourd'hui, ce sont les services, l'OFII, qui produisent un dossier et qui vous alertent. C'est comme ça, ce n'est pas le Maire qui étudie l'ensemble du dossier. En revanche s'il y a des alertes, là effectivement le Maire rentre sur les alertes pour voir.

Mais c'est comme tous les autres dossiers : si le Maire commence à étudier l'ensemble des dossiers, de A à Z, et même des dossiers sans ambiguïté avec, finalement, un avis positif à la clé, etc., eh bien je n'en vois pas l'intérêt. Aujourd'hui, le Maire arrive déjà en décision finale, voilà. Donc ça ne change rien, puisque c'est le Maire qui a la décision finale, c'est tout. Après avec cette Convention, c'est simplement le délai qui va être raccourci. C'est ça.

Et par ailleurs, je vous rappelle que si vraiment il y avait un souci avec l'organisme d'État qui fait ce travail, la Convention prévoit une clause de résiliation. Mais honnêtement, depuis septembre je n'ai pas eu de dossier à traiter. Je ne sais pas combien il y en a eu depuis 2020, je pense que c'est très peu. Mais je pourrai le demander.

Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Je suis désolée, mais la délibération ne précise pas que vous conservez la main sur la décision finale.

M. CONTE : C'est la loi !

Mme GROSLÉRON : C'est la loi. Très bien.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour et 8 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI), autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'OFII et le Préfet, visant à la réalisation des enquêtes logement et ressources et toutes les pièces relatives à ce dossier.

[TIME CODE : 37 min 25 s]

BÂTIMENT :

2025 02 05 – 07 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergie porté par le service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : Mme Laurence LEFÈVRE

Vu l'avis de la Commission « Transition énergétique et écologique » en date du 23/01/25,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant :

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité financière et de sécurité juridique, Tours Métropole Val de Loire ainsi que ses communes membres ont souhaité avoir recours en 2018 à un groupement de commandes afin de réaliser des achats en matière de fournitures, services et travaux dans le domaine de l'énergie.

L'objectif de ce groupement de commandes est double :

- Réaliser des économies d'échelle en mutualisant les procédures de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents dans les domaines de l'énergie, en tant que de besoin.
- Donner à la Direction de l'énergie, service commun, un outil efficace lui permettant d'optimiser le temps à passer dans les procédures d'achats (éviter la multiplication des procédures pour plusieurs communes ayant les mêmes besoins).

La Convention en cours porte sur :

- des achats de tous types d'énergies (gaz, électricité, bois, fuel, propane) ;
- des achats de prestations de service (études, audits, contrats d'exploitation, commissionnement ou valorisation en direct des certificats d'économie d'énergie...) ;
- des travaux éventuels.

Les communes adhérentes à ce groupement de commandes sont sollicitées par la Direction de la transition énergétique au moment opportun, et doivent se prononcer sur leur volonté de bénéficier des achats groupés et dans l'affirmative, de préciser leurs besoins.

Le coordonnateur sera Tours Métropole Val de Loire. En application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique (ex-article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015), le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les accords-cadres et marchés de chaque membre du groupement.

La Convention jointe à la présente délibération est sans limitation de durée.

L'adhésion au service commun de l'énergie est une condition sine qua non pour adhésion à la Convention constitutive du groupement de commandes dans le domaine de l'énergie. Cependant, toute nouvelle adhésion doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus, approuvant le règlement portant dispositions communes aux services communs et approuvant les conventions des services communs.

En conséquence, l'exposé de Madame LEFÈVRE entendu, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- *d'adhérer au groupement de commandes dans le domaine de l'énergie, conformément à l'article 5 de la Convention jointe en annexe de la présente délibération ;*
- *d'adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, joint en annexe à la présente délibération ;*
- *de préciser que la Commission d'Appel d'offres sera celle du coordinateur, Tours Métropole Val de Loire ;*
- *d'autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Convention constitutive ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Mme LEFÈVRE : La Ville de Saint-Pierre-des-Corps a en effet adhéré au service commun de l'énergie, service rattaché à Tours Métropole Val de Loire en mai 2024 : c'était l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Ce périmètre comprend actuellement 20 communes, seules les Villes de Joué et de Chambray n'ont pas adhéré : pour la Ville de Chambray, c'est en cours d'études. Cela correspond à plus de 1 400 points de livraison d'éclairage public pour la Métropole, plus de 700 équipements d'eau et d'assainissement pour la Métropole, et plus de 700 bâtiments pour les communes qui adhèrent.

Et nous vous demandons là d'accepter la participation de la commune à un groupement de commandes dans ce domaine. Donc voilà, nous sommes ici dans la lignée de la précédente délibération, sachant que chaque commune a délibéré à la fois sur l'adhésion de la commune de Saint-Pierre, et sur la participation à ce groupement de commandes dans le domaine de l'énergie.

Cela nous permettra de participer à la commande de prestations en lien avec la fourniture et l'acheminement de fluides, et des prestations de services d'ingénierie sur le volet énergétique. Et en fait concernant le volet énergétique, il est assez important de savoir qu'à Saint-Pierre-des-Corps, nous n'avons pas les services compétents pour faire cela : il nous manquait un spécialiste, ce dont dispose la Métropole. Voilà qui explique l'intérêt de cette délibération. Pas de questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- **décide d'adhérer au groupement de commandes dans le domaine de l'énergie, conformément à l'article 5 de la Convention jointe en annexe de la présente délibération ;**
- **adopte la Convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, joint en annexe à la présente délibération ;**
- **précise que la Commission d'Appel d'offres sera celle du coordinateur, Tours Métropole Val de Loire ;**
- **autorise au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Convention constitutive ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

[TIME CODE : 39 min 25 s]

COMMUNICATION :

2025 02 05 – 08 80^{ème} anniversaire de la Libération – Partenariat Ville

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la Libération, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps a mis en place différentes actions. Si certaines sont strictement municipales, d'autres sont organisées avec l'appui du tissu associatif local.

Ce fut le cas par exemple de l'exposition Manouchian organisée au Centre Culturel.

Ce sera le cas des plaques commémoratives qui seront installées prochainement dans les rues de notre commune, présentant aux habitants le parcours de ces hommes et de ces femmes qui ont participé à l'histoire de notre Nation.

C'est dans la continuité de ces actions que 4 conférences sont organisées à la salle de la Médaille par le collectif gestionnaire les 17 janvier, le 6 février, le 13 mars et le 24 avril 2025.

Pour la bonne organisation de ces soirées, la Ville a souhaité donner accès gratuitement aux outils de projection et sonorisation.

Vu la Commission des Finances du 29 janvier 2025

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal

L'exposé de Monsieur CHAPEAU Mickaël entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *de valider l'accès aux outils de projection et de sonorisation à titre gracieux, à l'attention du collectif gestionnaire des conférences cité ci-dessus*
- *d'autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre toutes les dispositions liées à cette décision.*

M. CHAPEAU : Voilà, donc nous vous demandons d'autoriser cette mise à disposition gratuite.

M. CONTE : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, en tout cas nous nous félicitons de cette délibération. Pourquoi disons-nous cela ? Parce que nous avons tous en tête, je le crains, le discours du Maire démissionnaire prononcé en 2023, lors de l'anniversaire de la Libération de la ville, où il s'interrogeait à voix haute sur : « quelle est l'origine de la guerre de 39-45 ? »... Cela nous a tous surpris parce qu'il suffit de prendre un livre d'histoire de Troisième, de collège, pour avoir l'explication...

Ah non, mais Monsieur Brimou, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais simplement, il y a un vrai sujet ! Il y a eu un discours, un discours très limite qui a été tenu sur le parvis de la Mairie en 2023. C'est donc pour cette raison-là que nous nous félicitons qu'aujourd'hui, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps s'associe à cette commémoration, par la mise à disposition de matériel. Lorsqu'on dit qu'on s'interroge encore aujourd'hui, presque 80 ans après, sur l'origine de la Seconde Guerre Mondiale, ça laisse quand même rêveur ! Et d'autant plus qu'aujourd'hui, avec ce type de discours, on voit bien aussi la montée des fascismes et des négationnismes, en France et en Europe. Merci.

M. CONTE : Alors, l'intéressé n'étant pas là, moi je ne me prononcerai pas dessus. Je suis un peu surpris à ce sujet-là, mais bon... Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Oui pour répondre à Monsieur Soulas, ce n'est pas la seule chose que fait la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. La semaine dernière, il y avait bien sûr l'exposition d'une tenue de déporté, mise en place à l'entrée de la Mairie. L'exposition Manouchian a été aussi un des moments forts de cette commémoration. Comme me le dit Madame Lefèvre, il y a aussi la plantation de l'arbre par les enfants du Conseil municipal. Voilà, et il y aura d'autres moments qui viendront ponctuer cette année anniversaire...

M. CONTE : Merci bien.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***valide l'accès aux outils de projection et de sonorisation à titre gracieux, à l'attention du collectif gestionnaire des conférences cité ci-dessus ;***
- ***autorise au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre toutes les dispositions liées à cette décision.***

[TIME CODE : 42 min 5 s]

CULTURE :

2025 02 05 – 09 Révision des tarifs Bibliothèque

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 27 janvier 2025.

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Considérant que la gratuité de la bibliothèque permettra un accès au plus grand nombre à cet équipement et aux emprunts,

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider de mettre en application la nouvelle tarification de la bibliothèque consistant à la gratuité pour toutes et tous, sans limitation géographique.

M. CHAPEAU : Alors, étant donné que nous avons déjà parlé de ce sujet lors des vœux, je vous propose de passer au vote, Monsieur le Maire... Pour ne pas remettre une pièce dans la machine !

Nous avons très bien entendu ce que tout le monde en disait, et nous avons fait une Commission Culture où nous avons traité du problème. D'ailleurs Madame Lenoble le confirmera : nous avons bien vu que même sur les jeunes, pour qui la bibliothèque était gratuite, nous avons une chute des prises de cartes depuis plusieurs années, alors que la gratuité était pour eux quelque chose d'acquis. Donc aujourd'hui, il faut vraiment se poser la question de ce que nous voulons comme projet pour notre bibliothèque : et nous en avons parlé en Commission culturelle et nous nous engageons pour cela.

Donc il est prévu d'organiser une Commission sur le thème de la bibliothèque. Car cette bibliothèque, dont nous avons fêté les 30 ans l'année dernière, a sûrement loupé certains virages dans son histoire : nous en avons convenu. Des virages tels que celui du numérique, de la médiathèque, du livre... Enfin, le livre, on était d'accord, il était là. Mais d'autres bibliothèques avaient fait le choix du disque, et cela n'a jamais été le cas de la nôtre. Certaines bibliothèques ont fait le choix d'autres médias qui n'étaient pas présents dans notre bibliothèque...

Donc on voit aujourd'hui que si nos jeunes ne prennent plus leur carte depuis des années, alors qu'ils ont la possibilité de le faire gratuitement, c'est que le service proposé ne correspond peut-être plus à ce qu'ils attendent... Et il est grand temps de se poser la question et d'offrir un service public en adéquation avec les demandes des habitants.

M. CONTE : Madame Bonneau, puis Monsieur Jeanneau.

Mme BONNEAU : Alors, moi je vais quand même remettre une toute petite pièce dans la machine... Parce que moi je trouve qu'en politique, il y a vraiment quelque chose qui me dérange beaucoup : lorsqu'on a fait une erreur ou quand on a pris une mauvaise décision, ce ne serait pas un déshonneur d'admettre que « oui, on s'est trompés »... Sans parler forcément d'excuses, mais simplement de dire « ah oui, là, notre décision n'était pas pertinente. Donc maintenant, on revient en arrière, on a entendu vos arguments ». C'est tout.

M. CONTE : J'ai entendu.

M. JEANNEAU : Je rejoins parfaitement ce qu'a dit Catherine Bonneau, et je vais m'exprimer en pensant à Claude Lala, anciennement élue avec nous dans le groupe *J'aime Saint-Pierre-des-Corps*, et qui a été remplacée par Anis Guelmami. Combien de fois Claude Lala vous a-t-elle dit, et le combat a été poursuivi par Jocelyne Pascal, par Anis Guelmami et moi-même, qu'il y avait besoin d'éléments chiffrés ?

Nous vous disions concrètement qu'il y avait un souci, sauf que vous restiez dans une logique purement dogmatique... Parce que c'est ça la raison ! C'est du dogmatisme, et en même temps vous en venez à vous dire : « Ah mince, on est un an des élections. Il va peut-être falloir qu'on arrête nos bêtises ! » Bon donc pour la bibliothèque, c'est bien. Mais après, que dire pour le reste ? Pour le Magasin Général, pour la place Maurice Thorez, pour les différents éléments qui ont constitué globalement la moelle de votre politique ? Eh bien on se retrouve toujours avec ces erreurs commises : pas d'excuses et toujours cette volonté de votre part de dire « oui, mais ce n'est pas grave »...

Alors, heureusement, nous n'en sommes pas encore à des « *alternative facts* », etc. Mais quand on lit concrètement, dans la note de présentation qui nous a été faite, qu'il fallait « *mettre en place la gratuité* »... Eh bien non ! Il ne s'agit pas de « *mettre en place* » la gratuité, mais bien de

« remettre » en place la gratuité ! Et Claude Lala avait bien pointé cet élément-là comme un blocage fort au fait de rentrer dans la bibliothèque, donc c'était vraiment un gros problème.

Donc maintenant, en effet, vous pouvez dire que « oui, il faut faire en sorte que les gens reviennent, etc. » Sauf qu'ils ne seraient pas partis en fait, tout simplement, si vous n'aviez pas mis en place le paiement de cette bibliothèque ! Et ne me regardez pas comme ça, avec votre petit sourire, Monsieur Chapeau ! Parce que là, franchement, j'ai l'impression d'avoir en face de moi quelqu'un qui a un égo surdimensionné et qui nierait n'avoir jamais fait d'erreur...

Alors, concrètement, quel dommage d'être comme cela ! Parce qu'en admettant que oui, vous avez fait une erreur... Et oui, vous remettez tranquillement la gratuité en place : franchement, vous auriez tout à y gagner !

D'autre part, il ne s'agit pas seulement de penser aux disques, etc. Nous pourrions imaginer aussi le prêt d'instruments, nous pourrions imaginer aussi la bibliothèque « hors les murs »... Et tout à l'heure, vous parliez en effet de la bibliothèque Viala : alors il faut savoir que ce demi-poste sur Viala avait été supprimé par l'Éducation Nationale, c'est pour cela qu'il n'y avait plus de bibliothèque à ce niveau-là... Sauf qu'en réalité pourtant, la bibliothèque existe toujours concrètement : si vous allez à Viala, vous verrez qu'il y a des livres partout, qui sont utilisés quelquefois par ceux qui vont à cette bibliothèque.

Donc je termine juste là-dessus, s'il vous plaît, merci. Arrêtez avec ce schéma qui consiste à dire « avant c'était mieux, et maintenant, c'est génial », parce que malheureusement la réalité vous rattrape.

M. CONTE : Alors, on ne va pas faire le travail de la Commission maintenant, puisque nous vous avons proposé de travailler tout cela en Commission et de le faire ensemble : ça a toujours été ce que je propose depuis que je suis élu.

Monsieur Rosmorduc s'il vous plaît, puis Madame Lenoble et Monsieur Soulas.

M. ROSMORDUC : Oui merci. J'ai juste une question, pour être rassuré sur la communication qui sera faite dessus : j'espère que vous n'aurez pas le même culot que pour la tarification des scolaires et de la cantine ? Parce qu'après une grosse lutte de l'opposition pour la mise en place d'une tarification sociale, nous avons vu fleurir un petit peu partout des affiches, sur les sucettes municipales, avec pour slogan : « ici, la cantine à 1 euro », « ici, baisse des tarifs » ou encore « tarification sociale », alors que c'était un combat de l'opposition de longue date !

Donc est-ce que là, vous allez mettre des affiches, proclamant que « la bibliothèque est gratuite maintenant grâce à l'équipe » ? J'espère que non, mais ce serait bien de l'entendre...

M. CONTE : Le service Communication n'a pas encore travaillé dessus. Madame Lenoble ?

Arrivée de M. Christian BONNARD à 18 h 55. Le nombre de conseillers présents passe à 25, le total des votants reste inchangé à 30.

Mme LENOBLE : Je crois que la décision que vous venez de prendre signifie que vous reconnaissez qu'effectivement, il y a eu une perte d'adhérents à la bibliothèque. Cela a été dit en Commission Culture de manière très honnête, je dois le reconnaître. Et c'est pour cela que nous avons beaucoup regretté vos propos lors des vœux, ces propos nous ont tous énormément contrariés et je dirais même « mis en colère » : ça c'était normal.

Maintenant, ce que je voudrais dire, et cela a été bien débattu en Commission Culture, c'est que l'enjeu là-dedans, c'est l'accès à la lecture. L'accès à la lecture pour les plus jeunes, depuis le plus jeune âge, et c'est une question difficile ! Moi je n'irai pas dire que c'est une question facile : j'ai été

enseignante, j'ai cherché à amener mes enfants à la bibliothèque, et ça n'était pas une bataille facile. Et je ne pense pas qu'elle soit devenue plus facile.

Donc c'est certain que la perte de la gratuité n'a pas aidé, et il y a un manque à gagner maintenant, on le sait : on a perdu beaucoup de lecteurs. Mais en tout cas, moi, ce que je voudrais saluer ici, c'est le fait que nous avons des agents de service public, tels que le directeur des Affaires Culturelles, tels que la nouvelle directrice de la Bibliothèque, qui s'engagent fortement dans ce travail-là. C'est ce qui a été dit en Commission, et c'est ce que je sens, ce que j'ai pu constater. Et moi comme élue, je m'y associerai parce que je pense que c'est une bataille très importante.

Donc je salue cela, je salue ce qui me tient à cœur, ce que j'ai défendu très fort dans le cadre du service d'Aide à Domicile, c'est-à-dire le service public qui reste pour moi la priorité absolue. Et cette bataille pour le service public, ce ne sera pas non plus une bataille facile parce que oui, les budgets sont contraints. Mais je le dis et le redis : il y a des solutions financières qu'il faut aller chercher ailleurs, mais il faut sauver le service public, le préserver partout. Et là, ce sera une bataille... Je crois que nous avons des agents, ici, qui sont extrêmement engagés dans ce travail, et ça, je voulais le dire quand même.

M. CONTE : Merci Madame Lenoble. Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Oui, peut-être pour faire une synthèse de l'ensemble des échanges que nous venons d'avoir... Accepteriez-vous de modifier la première phrase ? Plutôt que de dire « *la proposition est faite de mettre en place la gratuité* », il pourrait être écrit : « *la proposition est faite de remettre en place la gratuité* »... Non, mais dans la délibération, ça changerait quand même un petit peu l'historique de cette question-là ! Et donc par honnêteté, je pense que rien n'empêcherait que vous écriviez « *la proposition est faite de remettre en place la gratuité* ». Merci. Ça peut être un amendement...

M. CONTE : Non, mais sur le projet de délibération, ce n'est pas écrit « *mettre en place la gratuité* ». Il est écrit : « *mettre en application la nouvelle tarification de la bibliothèque* ». Voilà.

Mme LENOBLE : Eh bien rajoutons : « *consistant à remettre en place la gratuité pour tous* » ! On peut mettre cela, ce serait quand même...

M. CONTE : Vous oubliez le « sans limitation géographique ». Sans limitation géographique ! Ça, ça n'existait pas avant !

M. CHAPEAU : Aujourd'hui, nous allons plus loin dans la gratuité qu'elle n'existait avant, Madame Lenoble !

M. SOULAS : Mais c'est là quand même que vous jouez avec les termes... Parce que sur la note de présentation, vous écrivez « *mettre en place la gratuité* »...

Je relis ce passage de la note de présentation, au paragraphe 2 intitulé « Contexte » : « *comme annoncé par Monsieur le Maire lors de ses vœux, la proposition est faite de mettre en place la gratuité...* » Ça c'est dans la note de présentation. Or il aurait fallu écrire « remettre en place » ! Et en effet, cela change un petit peu l'esprit de la délibération. Bien sûr nous allons la voter, mais il ne faut pas non plus nous prendre pour des idiots !

M. CONTE : C'est la délibération qui fait foi, Monsieur Soulas ! Pas la note de présentation...

M. SOULAS : Oui, je sais bien.

M. CONTE : Nous n'allons pas refaire une note, cela n'a aucun intérêt ! Nous allons passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide de mettre en application la nouvelle tarification de la bibliothèque consistant à la gratuité pour toutes et tous, sans limitation géographique.

[TIME CODE : 52 min 3 s]

ESPACES PUBLICS — VOIRIE SIGNALISATION LOGISTIQUE :

2025 02 05 — 10 Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées) – Secteur Cosmonautes

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,

Vu l'avis de la Commission « Tranquillité Publique – Sécurité – Prévention - Voirie et Bâtiments » en date du 23 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal.

À la suite du transfert des parcelles cadastrées affectées à la compétence d'aménagement de l'espace public et appartenant à la commune, un complément de transfert de parcelles est à effectuer, pour l'opération « COSMONAUTES ».

Pour une partie de la parcelle cadastrée AC n° 603 (le trottoir ouvert à tous), le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le transfert de propriété d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 603, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré Ville (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à venir.*

M. GARCIA : Il s'agit donc d'un transfert de propriété à la Métropole d'un bien foncier qui appartient à la Ville, dans le cadre de l'aménagement du secteur des Cosmonautes. C'est la loi, nous sommes obligés de le faire. Cette bande de terrain longe la rue Jean Moulin.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ? C'est purement technique. Oui, Madame Bonneau !

Mme BONNEAU : Oui, ce n'est pas directement le sujet, mais c'est quand même dans le périmètre, donc je voulais savoir à cette occasion : où en est-on dans les négociations et les discussions avec Comax ?

M. CONTE : Alors, en effet, on n'est pas du tout dans le sujet. Nous avons reçu ce matin les premiers documents. Donc c'est tout. Moi-même je n'en ai pas pris connaissance, parce que j'ai préparé ce Conseil municipal. Mais nous avons commencé, nous avons les premiers éléments qui arrivent... Je reviendrai vers vous tous lorsque nous aurons analysé ce qu'ils ont envoyé. Voilà, fin de cet aparté.

Pas de questions concernant ce sujet ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***approuve le transfert de propriété d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 603, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré Ville (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à venir.***

[TIME CODE : 53 min 55 s]

2025 02 05 – 11 Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées) — Secteur Rabâterie ANRU

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,

Vu l'avis de la Commission « Tranquillité Publique – Sécurité – Prévention - Voirie et Bâtiments » en date du 23 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

À la suite du transfert des parcelles cadastrées affectées à la compétence d'aménagement de l'espace public et appartenant à la commune, un complément de transfert de parcelles est à effectuer, pour l'opération « ANRU ». Pour ces parcelles cadastrées AC n° 338, 348, 476 et 637, le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le transfert de propriété des parcelles cadastrées AC n°338, 348, 476 et 637, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré Ville (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes authentiques à venir.*

M. GARCIA : Là c'est toujours pareil, cette fois dans le cadre des aménagements du secteur de La Rabâterie : c'est un transfert de propriété d'un terrain qui appartient à la Ville, vers la Métropole. Là encore, c'est la loi. Et vous avez le plan : ces terres sont autour du centre commercial.

M. CONTE : Ce sujet a été abordé en Commission. Y a-t-il des questions ? Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Les parcelles 635 et 636 sont-elles déjà transférées ? À quoi correspondent-elles exactement ?

M. CONTE : Alors, pour la parcelle 636 que vous voyez, ce sont des places de parking qui sont devant la boulangerie, la pizzeria, etc. Donc cette parcelle fait partie de la copropriété, et elle est en cours d'acquisition avec les cellules commerciales.

Quant à la parcelle 635, c'est un petit bout qui est juste derrière la pharmacie : là encore cela fait partie de la copropriété, en cours d'acquisition. Mais cela n'a rien à voir : c'est sur le bâtiminaire.

Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***approuve le transfert de propriété des parcelles cadastrées AC n°338, 348, 476 et 637, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré Ville (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes authentiques à venir.***

[TIME CODE : 55 min 30 s]

2025 02 05 – 12 Convention de mise à disposition de terrain à titre précaire et révocable

Rapporteur : M. Alain GARCIA

Vu la Commission Espaces Publics, Voirie du 23 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Vu le lancement de diverses et importantes requalifications des espaces publics au sein du cœur de ville,

Vu l'importance d'offrir à la population des emplacements de stationnement dans les secteurs immédiatement proches des secteurs touchés par les travaux précités, notamment ceux du parvis nord de la gare et de la place de la Médaille,

Vu la volonté de la municipalité de trouver des solutions provisoires en ce sens face à la nécessité absolue de requalification de la ville,

Vu les échanges avec le bailleur social, Val Touraine Habitat, sur la possibilité de mise à disposition à titre précaire d'un espace en cœur de ville à l'angle des rues Bara et Longuet,

Vu le projet de Convention travaillé entre les parties,

L'exposé de Monsieur GARCIA Alain entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *de valider les termes de la Convention jointe à la présente délibération*
- *d'autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.*

M. GARCIA : Il s'agit ici d'une Convention de mise à disposition d'un terrain, à titre précaire et révocable. Dans le cadre de l'aménagement du parvis de la Médaille, la population sera privée de stationnement. En accord avec Val Touraine Habitat (VTH), nous allons aménager un parking provisoire à une dizaine de mètres de là, pour le temps des travaux du parvis de la Médaille, tout simplement.

M. CONTE : En fait, il s'agit d'un terrain situé rue Joseph Bara : ce terrain appartient à VTH, nous avons donc trouvé un accord avec eux sous forme de « Convention précaire révocable ». C'est l'articulation qui a été trouvée afin de soulager le stationnement parce qu'effectivement, entre les travaux de la Médaille et les travaux du parvis de la gare, ce sera un petit peu compliqué ! Donc l'idée est de trouver des solutions pour que les gens puissent se garer. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Alors, oui, en effet, comme vous l'avez dit, ce terrain appartient actuellement à VTH qui, normalement, avait prévu de faire du logement dessus. Et la question a été posée en Commission, à propos d'un projet de logement interne sur cette partie-là : donc ça c'est la première question.

Deuxième élément : dans le cadre de la mise en place de ce parking temporaire qui durera deux ans, est-ce que la chaussée sera de l'enrobé ou pas ? Parce qu'il y a quand même un problème éthique d'imperméabilisation des sols, si jamais c'est de l'enrobé... Et au bout des deux ans, a-t-il été demandé concrètement que cette installation soit remise en l'état, au vu de ce que nous avons aujourd'hui ? Autrement dit, un terrain vague... Merci.

M. CONTE : Alors, pour la première question en effet, Val Touraine Habitat nourrit toujours ce projet-là. De mémoire, ils prévoient des petites maisons : cela a été évoqué lorsque Madame Arnault et Monsieur Triollet sont venus pour discuter, à la suite de mon élection. Nous avons donc discuté avec eux, et c'est à cette occasion que je leur ai demandé ce qu'ils comptaient faire de ce terrain, et s'il y avait la possibilité de conclure une Convention de prêt le temps des travaux. Donc il y a effectivement un projet, mais pour l'instant il n'y a rien de mûr, ce n'est pas lancé. C'est pour ça que nous avons trouvé cet arrangement, avec cette Convention précaire.

Concernant le terrain, ce sera du calcaire et pas du tout du goudron : donc le sol ne sera pas imperméabilisé et c'est la Mairie qui procèdera à la mise en calcaire. Et le calcaire sera retiré à la fin : cela est budgété.

M. JEANNEAU : C'est une bonne réponse, c'est rassurant !

M. CONTE : Merci, Monsieur le Professeur !

M. JEANNEAU : Je laisse à Christian Bonnard le soin d'être nommé professeur, car moi je ne le suis pas. Mais c'est rassurant quand même, parce qu'on a parfois des procédés d'installation de parking qui sont un petit peu limites... Et on a plus facilement tendance à mettre de l'enrobé que d'autres systèmes, ce qui pose justement des problématiques d'imperméabilisation.

Donc ça c'est la première question, mais cela débouche aussi sur d'autres sujets, car en effet, vous nous avez dit que VTH était propriétaire de cette parcelle... Mais il y a une autre parcelle juste à côté, et celle-ci comporte un bâti : je parle de la parcelle où il y avait un ancien docteur. Et donc que prévoit VTH sur ce bâti ?

M. CONTE : Je n'ai pas la réponse, car ils ont des projets, mais pour l'instant, il n'y a rien de mûr. Donc je ne peux pas vous dire mieux.

M. JEANNEAU : Donc aujourd'hui, nous avons VTH qui est propriétaire de nombreux terrains et d'anciens bâtis qui restent des friches. Donc ils ne concourent pas à l'élévation de l'attractivité de notre ville... Et donc aujourd'hui, la seule réponse que vous avez, c'est de dire « on ne sait pas » ?

M. CONTE : Je rappelle que je suis Maire depuis quatre mois. Donc maintenant je vous dis qu'ils sont en train de finir le projet de l'Îlot 7 : ils sont en train de commercialiser l'Îlot 7 et ils n'ont pas encore travaillé sur le reste. Et je vous rappelle qu'il leur faut aussi des finances, des subventions et autres pour monter leurs projets.

M. JEANNEAU : Soyons clairs et très rapides : vous êtes Maire, en effet, depuis quatre mois. Mais vous êtes élu depuis juillet 2020, et vous avez été nommé adjoint il y a plus d'un an ! Donc jusqu'à la fin de votre mandat, ne nous sortez pas l'excuse du « je ne suis pas au courant des dossiers » !

M. CONTE : Nous n'allons pas faire de ping-pong, Monsieur Jeanneau... Mais je vous réponds qu'aujourd'hui, ils n'ont pas été en mesure de me dire s'il y avait un projet abouti, point. Voilà. Et la réponse, je vous l'avais déjà donnée. Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***valide les termes de la Convention jointe à la présente délibération ;***
- ***autorise au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.***

[TIME CODE : 1 h 00 min 30 s]

FINANCES :

2025 02 05 – 13 Débat d'orientation budgétaire 2025 – Budget Principal Ville

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la note de cadrage concernant les orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 29 janvier 2025,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025, en la séance du 5 février 2025.

M. DELANCHY : Je vais directement aborder la stratégie financière et budgétaire, sur les cinq axes que nous avons prévus :

- l'investissement structurant et la rénovation énergétique,
- la baisse des coûts de fonctionnement,
- la maîtrise des dépenses,
- l'amélioration de l'épargne
- et le financement des investissements.

La gestion de notre dette consiste bien évidemment à dégager une épargne nette positive, à maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans, accroître le niveau d'investissement et développer un niveau élevé de cofinancement sur les projets. Alors, je ne sais pas si vous voyez bien sur l'écran, mais concernant la gestion de notre dette, nous sommes remontés jusqu'à 2018 pour la dette par habitant : donc en 2018, celle-ci était de 1 153 euros et en 2023, elle est à 814 euros. Nous n'avons pas les chiffres définitifs de 2024, mais en faisant un petit calcul, on peut déjà considérer que nous serions autour de 730 euros par habitant pour 2024.

Cette dette a donc quasiment été divisée par deux, puisque nous sommes passés de 20 millions d'euros à exactement 11,7 millions. Donc s'il fallait rembourser notre dette, il nous faudrait 2,71 ans pour le faire. En définitive, nous avons une capacité de désendettement qui est plutôt excellente à ce jour.

Toujours sur la gestion de notre dette, j'en viens à notre capacité d'autofinancement : là également nous remontons jusqu'en 2018, où nous avons un net de 440 000 euros. En 2020, nous étions en négatif de 318 575 euros. Et comme vous pouvez le constater, en 2024 la prévision est de presque 3 millions d'euros : exactement 2 963 000 euros. Nous avons donc une situation financière de la Ville qui s'améliore, elle s'est nettement améliorée depuis 2021.

Et donc l'année 2024 montre une évolution de notre épargne nette. Ceci s'explique par une gestion au plus juste des dépenses et des recettes, avec la mise en place de protocoles de suivi plus précis au sein de notre administration. Les procédures permettent ainsi d'augmenter cette épargne, qui doit favoriser l'autofinancement de la collectivité. La modernisation amène des effets positifs dans les services, qui continuent leur évolution.

J'en viens aux différentes orientations 2025 :

- accélérer la transition écologique du territoire,
- améliorer le cadre de vie du quotidien,
- continuer d'agir en faveur de la tranquillité au quotidien,
- agir massivement en faveur des solidarités et de l'émancipation.

Concernant la transition écologique, vous avez là quelques chiffres. Il est prévu d'accélérer cette transition avec différents plans comme vous pouvez le constater, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments. Nous avons donc la rénovation des écoles Viala et Stalingrad, des équipements sportifs comme le gymnase du Val Fleuri, dont l'éclairage sera également rénové... Nous avons le confort thermique des bâtiments communaux, le programme « Plan Toiture », et aussi la poursuite du programme de mises en accessibilité.

Sur le cadre de vie, alors il y a une petite coquille : le bon chiffre n'est pas 1 750 000 euros, c'est 1 980 000. J'en viens à la transformation du Cœur de Ville, avec un réaménagement complet de la végétalisation de la place de la Médaille, la requalification de l'espace public avec la rue Marcel Cachin, des travaux de requalification des voiries... Nous avons aussi le Plan Nature, le

déploiement du programme *Plus belle ma Ville* en faveur de la propreté urbaine, la création d'un îlot de stationnements végétalisés, et un projet de micro-forêt urbaine. Ensuite en matière d'aménagement durable du territoire, nous avons au programme des acquisitions foncières, du mobilier urbain et l'étude de revitalisation de la place Maurice Thorez.

Pour notre orientation « Agir pour la tranquillité », là également nous avons une coquille : ce n'est pas 90 000, mais bien 190 000 euros qui sont prévus pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, la modernisation des équipements des agents de la police municipale et le plan de lutte contre les dépôts sauvages.

Concernant la thématique « Agir pour les solidarités et l'émancipation », là nous sommes à 629 000 euros. Sont prévues les opérations suivantes :

- des travaux d'aménagement pour l'implantation d'un espace d'insertion en quartier prioritaire ;
- l'implantation de la Mission Locale ;
- la modernisation de la crèche Farandole et de la micro-crèche Durand ;
- la sécurisation et la modernisation de l'accès au stade Camelinat et du site des Grands-Arbres ;
- la rénovation et la modernisation du Centre Culturel : les extérieurs, le remplacement des fauteuils et autres mises à jour ;
- la création de locaux annexes au stade Camelinat ;
- le lancement d'une étude pour la réhabilitation du stade Camelinat, la réhabilitation des terrains de tennis, la modernisation de la piste d'athlétisme.

Voilà, et agir pour les solidarités et l'émancipation, c'est aussi favoriser la démocratie de proximité, avec un budget participatif et le développement des outils de relation avec l'habitant.

J'en viens au dernier slide, relatif à la modernisation de l'administration, la prévention au travail, la modernisation des équipements divers, mobiliers et matériels, et la décarbonation et le renouvellement du parc automobile.

Donc ce qu'il faut retenir, c'est bien évidemment d'abord la poursuite d'un programme d'investissements ambitieux pour la transition écologique, pour l'adaptation de la ville au réchauffement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Et en parallèle, la maîtrise des dépenses de fonctionnement garantit la pérennité de nos finances locales pour l'avenir. Cela permet de maintenir des services de qualité pour répondre aux besoins de la population : pas d'augmentation des impôts locaux, et maintien de l'enveloppe des subventions aux associations.

Je vous remercie et passe la parole à Monsieur le Maire.

M. CONTE : Alors, je m'excuse pour les coquilles et j'en parlerai à qui de droit, à la personne qui a préparé ce document *PowerPoint*.

Donc en conclusion, nous avons quand même voulu rester optimistes, malgré les signaux donnés par l'État qui ne sont pas forcément positifs. Nous avons quand même voulu construire pour l'avenir, pour notre avenir, pour l'avenir de notre ville et pour l'avenir des habitants. C'est pour cela que nous investissons et donc, le mot « emprunt » n'est plus tabou : ça, vous l'avez bien compris. Et nous allons travailler, toujours pour le cadre de vie, pour la sécurité, et continuer donc dans cette orientation.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas, ensuite Monsieur Jeanneau et Madame Grosliéron.

[TIME CODE : 1 h 09 min 18 s]

M. SOULAS : Alors, je vais peut-être prendre la parole en premier, mais j'imagine bien évidemment qu'il y aura plein de questions qui vont s'enchaîner... Et c'est normal puisque nous sommes sur un débat d'orientation budgétaire... Alors, je voulais d'abord, dans un premier temps, remercier Monsieur Delanchy parce que j'avais peur que le tableau de la dette ne soit pas modifié... J'étais donc un peu agacé en voyant le document, mais j'ai bien vu que vous avez modifié, et je vous remercie.

Mais je reviens sur ce tableau parce qu'en Commission des Finances, vous aviez dit : « la Ville va mieux »...

M. CONTE : Je précise pour le procès-verbal que Monsieur Benzaït nous a rejoints.

Arrivée de M. Nabil BENZAÏT à 19 h 17. Le nombre de conseillers présents passe à 26 et le total des votants passe à 32, du fait du pouvoir détenu par M. BENZAÏT de la part de Mme Fatiha KENDRI.

M. SOULAS : Donc dans la version du document que nous avons étudié en Commission des Finances, vous aviez marqué en sous-titre : « *la Ville va mieux, les finances s'améliorent* ». Or là je constate que vous avez enlevé ce sous-titre, mais vous l'avez quand même redit à l'oral... Et sur la question de la dette, alors ça interroge quand même sur l'ambition pour la Ville ! Parce que là vous faites un peu comme si votre mandat avait commencé en octobre 2024... Or il a commencé en juillet 2020 et vous êtes responsables de ce bilan, qui partira de 2020 jusqu'en 2026.

Évidemment que la dette a baissé, puisque nous nous rappelons les débats que nous avons pu avoir ici. Même si maintenant le mot « emprunt » n'est plus un gros mot, nous entendions systématiquement ce *leitmotiv* « il faut faire des économies, il faut faire des économies, il faut faire des économies » ! Et le second *leitmotiv* consistait à vendre des biens municipaux...

Donc alors effectivement, sur cette période de 2020 à 2023 ou 2024, l'objectif premier était de faire des économies et on ne voyait pas trop ce qu'il se passait en termes de dynamisme sur la ville... Et de cette façon évidemment, Monsieur Delanchy : la dette s'améliore. Mais il faut la remettre dans le contexte et avoir une lecture que nous allons dire « objective », et non pas simplement une lecture comptable. Et je conclus là-dessus : aujourd'hui l'emprunt n'est plus un gros mot. Mais rappelons-nous quand même ici que la dette a baissé parce que pendant quatre ans, vous avez bloqué toute dynamique sur la ville en refusant ces emprunts ! Donc oui des économies ont été faites, des biens ont été vendus et forcément, on se retrouve avec un tableau qui donne l'impression que tout va bien ! Alors, oui, tout va bien, sauf que, rappelons-nous que pendant quatre ans, il ne s'est quand même pas passé grand-chose !

M. CONTE : Alors, Monsieur Soulas, non, le mandat ne commence pas en 2024, il commence bien en 2020. Je vous rappelle que les chiffres montrent la situation financière dans laquelle la Ville était. Maintenant il est évident que pour la population, il y a eu trois années pendant lesquelles, effectivement, on n'a rien vu. Mais ces trois ans ont été en réalité trois ans de travail sur la restructuration des services, trois ans de travail sur la modernisation des services, trois ans de travail ou même quatre ans de travail sur des outils de modernisation sur lesquels nous avons investi, pour que les projets puissent aboutir, et nous continuons toujours !

Donc effectivement, je conviens qu'il y a des choses qui ne se voient pas, mais ces choses étaient nécessaires, c'est tout. Et après, nous aurions certainement aussi voulu faire beaucoup plus de choses avant, et plus vite ! J'en connais certains qui ne sont pas loin de moi et qui tiennent beaucoup ce discours en effet.

M. BRIMOU : Ah oui !

M. CONTE : Mais pour la population et pendant quatre ans, je suis d'accord avec vous : il y a des choses qui ne se voyaient pas, qui n'étaient pas visibles, sauf que c'était important. Parce que si vous voulez que les projets avancent, que les projets sortent, il faut donner aussi les moyens aux services de le faire.

Vous avez vu qu'aujourd'hui, lorsqu'en Commission des Finances nous avons parlé du rapport d'orientation budgétaire, nous arrivons quand même à près de 18 millions d'euros de dépenses sur le chapitre 012. C'est une projection, mais donc là nous sommes à 18 millions sur le 012, et je vous rappelle que nous étions à 15 millions précédemment. Alors, effectivement, il y a la mécanique des points d'indice et autres, mais cela signifie aussi que nous investissons sur nos agents : nous n'avons pas supprimé de services, voilà.

Donc si vous voulez, il y a tout cela et maintenant, aujourd'hui, ça va mieux : la situation est effectivement bonne parce que nous avons une solvabilité de 2,71 ans. Mais je vous rappelle que la dette grise, c'est-à-dire l'état de nos bâtiments, représente près de 60 millions d'euros : aujourd'hui la Ville n'est pas capable de financer 60 millions pour remettre en état nos bâtiments.

C'était ensuite au tour de Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Je vais reprendre un peu de vos éléments... Vous dites aujourd'hui que la situation est bonne, mais je tiens à rappeler pourquoi. Elle est bonne parce qu'il y a un ancien Maire, Monsieur François, qui a augmenté fortement les impôts locaux avec votre majorité : la Cour des comptes l'a dit. Et en effet, mécaniquement les impôts ont bien augmenté : lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux, je m'inscris en faux contre cette logique-là. Car même si, concrètement, le taux que vous votez est toujours le même depuis deux ans de mémoire, en parallèle les bases augmentent. Donc il y a toujours une augmentation mécanique des impôts locaux, ce qui augmente vos recettes fiscales.

Ce que je note quand même pour ma part, ce n'est pas trois ans de travail, etc., comme vous dites... C'est plutôt trois ans de flottements, trois ans pendant lesquels nous avons eu trois DGS, trois Directeurs de Cabinet, trois premiers adjoints... Et donc, il a beau y avoir une certaine stabilité aujourd'hui, et j'espère qu'elle va tenir avec vous en tant que Maire, mais elle s'arrêtera peut-être en mars 2026... Il n'empêche que concrètement, ce flottement se voit aussi dans la vie des Corpopétrussiennes et Corpopétrussiens : depuis le début nous vous parlons de la carte scolaire qui n'avance pas alors que le budget a été voté en 2022-2023, donc cela fait quand même deux ans. Et je pense aujourd'hui aux parents de Joliot-Curie, mais malheureusement il n'y a pas qu'eux, car la liste des fermetures de classe s'allonge... Il y a au moins trois fermetures qui sont prévues pour l'instant : nous verrons dans 48 heures si cette liste sera confirmée ou pas, mais oui il y a des sujets, concrètement, qui n'avancent pas. Et la sectorisation en fait partie.

Après vous parlez du compte 012 : alors d'accord OK, il a augmenté et vous l'avez dit. Mais de mémoire, il me semble que lorsque la majorité a voté pour vous en tant que Maire, vous aviez annoncé une baisse de votre indemnisation lorsque vous deviendriez vice-président de la Métropole. Or on ne la voit pas pour l'instant et je suis désolé, nous sommes assez têtus à ce niveau-là. Il n'y a pas de blocage vous concernant, au contraire : vous le savez très bien. En revanche, quand on annonce des choses, eh bien, on les fait. Et pour l'instant, ce n'est pas encore fait.

Par ailleurs, vous auriez pu évoquer dans ce budget ce qu'on appelle le « budget vert », qui sera une obligation dans un an ou deux. Vous avez certes des actions qui peuvent s'inscrire dans ce cadre-là, mais je parle aussi en termes de communication... Alors, que j'en vienne à vous parler de votre propre communication, cela prête à rire, mais il s'agit aussi d'une communication envers la population : il faut changer les mentalités, il faut faire évoluer notre ville et faire évoluer aussi la prise en compte de l'écologie, de l'environnement et du dérèglement climatique dans nos propositions... Alors, vous le faites pour quelques-unes de vos propositions, mais

malheureusement pas pour toutes. Parce que certes ce budget vert comporte des logiques métropolitaines, mais ces logiques sont aussi déclinables à l'échelle de la Ville, par exemple en termes d'économie circulaire.

Et là, je ne vous parle même pas de cette antienne qui reviendra, j'espère assez rapidement, qui est celle de la *Smart Building Smart City* ! Notre groupe vous en parle depuis quatre ans ! Depuis quatre ans nous vous demandons : « quand est-ce qu'on y va ? » Aujourd'hui la gestion des bâtiments, ce n'est pas nécessairement la rénovation de ces bâtiments : c'est surtout de se poser la question de l'usage qu'on en fait ! Et comment travaille-t-on sur la diminution des fluides, en prenant en compte l'usage de ces bâtiments ? Or aujourd'hui il n'y a rien, en fait malheureusement c'est un budget de gestion.

Alors, certes, votre budget a dû tenir compte de notre problématique budgétaire nationale : vous étiez un peu coincés, toutes les villes en fait ont été coincées à ce niveau-là. Mais quoi que vous puissiez dire sur des petites avancées par-ci par-là, cela reste un budget de gestion. Aujourd'hui malheureusement, on ne voit pas de « grand truc » alors que nous sommes à un an de mars 2026...

Pourtant normalement un mandat municipal se fait sur six ans, et sur ces six ans on a concrètement plusieurs avancées, avec une « temporalité » entre guillemets. Or là, nous sommes dans le dur aujourd'hui : nous verrons bien le 13 mars ce qu'il adviendra de la place Maurice Thorez et du Magasin Général, mais nous sommes vraiment dans l'attente.

Donc voilà, c'est plutôt un budget de gestion, disons cela comme ça, et pas un budget politique. Je dis cela dans le sens où il serait possible de faire mieux, y compris et même d'autant plus sur l'emprunt. Sur l'emprunt, concrètement c'est pareil : vous avez été une des rares villes à ne pas emprunter au moment où les taux étaient bas, juste par dogmatisme... C'est le dogmatisme d'Emmanuel François qui nous disait « on ne va pas emprunter ». Alors, vous êtes sortis de ce dogmatisme, depuis un an : vous avez lâché sur ce point, car de toute façon, vous étiez dans l'incapacité de refuser ces emprunts de trésorerie. Mais nous vous l'avons dit tout à l'heure : ce serait bien, concrètement, non pas que vous vous excusiez, mais que vous disiez simplement « OK on a fait des erreurs »...

Et je vous rappelle toujours ce discours que notre groupe a tenu en juillet 2020, et que nous avons répété lorsque le nouveau Maire a été élu : nous sommes prêts à discuter. Ne nous voyez pas, et j'inclus là l'ensemble des membres de l'opposition, comme des Pères Fouettards ou des « empêcheurs de tourner en rond » comme semble l'insinuer Monsieur Chapeau avec son sourire ! Nous aussi, nous avons des idées pour la ville et ce serait bien concrètement que vous puissiez nous intégrer un peu plus dans cette démarche.

Voilà, merci à vous.

M. CONTE : Vous ne pourrez définitivement pas partir en vacances ensemble ! Alors, pour rappel, nous sommes ici sur un débat d'orientation budgétaire : donc concernant le budget vert, celui-ci apparaîtra au compte administratif 2025, voilà. Ça ne se voit pas, mais aujourd'hui, c'est un débat d'orientation budgétaire, on n'est pas encore sur le budget.

M. JEANNEAU : Mais le débat d'orientation budgétaire inclut des éléments, des prospectives.

M. CONTE : Madame Grosléron !

[TIME CODE : 1 h 19 min 30 s]

Mme GROSLÉRON : Je vais rester sur la thématique de la gestion, parce que c'est en effet un budget de gestion. Alors, j'ai trois types de remarques.

La première concerne l'évolution des dépenses de personnel. Alors, je me base sur le document qui a été transmis, et d'ailleurs c'est dommage de ne pas avoir reçu aussi la présentation, parce qu'elle est fort bien faite. Vous indiquez en pages 16-17 que vous comptez limiter l'augmentation de la masse salariale, qui va quand même être plus élevée que ce que vous disiez au départ.

Et par ailleurs, vous allez poursuivre votre méthode consistant à repenser chaque dépense. Ainsi vous prévoyez de nommer des stagiaires, comme c'est indiqué en page 17. Donc sur quels postes allez-vous les nommer ? S'agit-il de postes déjà existants, ou de postes créés ? Et combien de stagiaires ? Alors, vous allez me dire que c'est trop pointu pour un débat d'orientation budgétaire, mais peut-être s'agit-il juste d'une orientation ? Et en fin de compte, quelle est la cohérence avec la limitation de la masse salariale ? Parce que si on crée des postes, on va forcément augmenter la masse salariale... Voilà, donc ça, c'est une première chose.

Ensuite concernant la rénovation énergétique des bâtiments, la page 3 du document parle de la poursuite d'un « programme ambitieux pour la transition écologique », l'adaptation de la ville au réchauffement climatique, etc. Le terme « ambitieux » nous paraît inadapté à votre programme parce que depuis 2020, tout de même, peut-être que vous pensez être dans l'ambition, mais pour nous, ce n'est pas tout à fait cela... Car les travaux que vous engagez ne se font que par touches successives. Et entre la préparation et la réalisation des projets, on revoit toujours les mêmes choses donc on ne sait plus si on est dans la préparation, ou si on a commencé à réaliser...

Par exemple en pages 23-24, on comprend qu'en 2024 des choses ont commencé à être faites, et on les retrouve pour 2025... Sauf qu'entre lister les investissements sur une page entière et les réaliser à hauteur de 6 millions d'euros comme vous l'annoncez à un moment donné dans le document, eh bien, il y a quand même une marge importante !

Et pourquoi la démarche engagée avec les travaux du SDIE n'est-elle pas évoquée ? C'est quand même un point important pour l'adaptation de la ville, mais on n'en parle pas dans le ROB. Une vraie ambition aurait été d'emprunter en 2024, et peut-être même de le faire avant... Là je redis ce que mes collègues ont déjà dit : cela aurait permis d'avancer sur les rénovations à un moment où les taux étaient plus bas que maintenant. Parce que maintenant, ils sont quand même largement plus hauts !

Et puis je termine par quelques points plus précis qui sont des questions. La rénovation de la façade du Centre Culturel et autres équipements est estimée à 50 000 euros : cela nous semble peu élevé. N'y a-t-il pas obligation d'effectuer une rénovation thermique pour cette façade ?

Et dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail des agents, des achats de véhicules sont chiffrés pour 220 000 euros. Ces achats visent-ils à remplacer d'autres véhicules ? Et si oui, de quel type ? Par ailleurs, y a-t-il des vélos pour se déplacer ? Et toutes ces questions visent aussi à vous demander si un suivi réel des dépenses est effectué. Sans doute, je suppose... Et sur quels critères ce chiffre de 220 000 euros a-t-il été élaboré ? Nous sommes demandeurs de données telles que le kilométrage annuel, le coût annuel de l'entretien, le type de carburant utilisé, etc. Nul doute que vous avez toutes ces données quelque part, mais ce serait bien de faire une Commission sur le sujet afin de pouvoir débattre un peu du coût de vos orientations à ce sujet. Parce que là, il s'agit bien de vraies orientations.

M. CONTE : Alors, sur le dernier point, oui cela peut être débattu en Commission Bâtiments. Concernant la flotte automobile, il faut prévoir le remplacement de véhicules qui sont arrivés en bout de course : si nous en arrivons à 220 000 euros, c'est l'estimation des véhicules qui sont à remplacer. Après cela pourra être précisé lors d'une Commission, puisque ce sera bien précisé dans le budget.

Par ailleurs, vous avez salué la qualité du rapport d'orientation budgétaire et effectivement, moi je tiens à saluer le travail important réalisé par Madame Genest, pour préparer ce rapport d'orientation

budgétaire et nous présenter tous les chiffres. Concernant la rénovation énergétique des bâtiments, et notamment celle du Centre Culturel, il s'agit d'une rénovation esthétique extérieure. Parce qu'actuellement, quand vous regardez les panneaux, en réalité on ne peut même plus mettre des affiches dedans, car on ne les verrait pas. Cela dit, nous ne sommes pas rentrés dans le détail : si vous voulez, nous tenons ici un débat d'orientation, donc il s'agit de l'orientation des investissements que nous souhaitons proposer. C'est le but d'un débat d'orientation budgétaire. Voilà, c'était ensuite au tour de Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Oui, je voulais dire un petit mot sur la dette parce qu'effectivement, Monsieur Delanchy nous disait que la dette a été divisée par deux. Mais à partir de quand ? De 2020 ? D'accord du coup, j'aimerais que vous puissiez aussi nous expliquer une question très précise.

Comment pouviez-vous parler, vous, la majorité, il y a maintenant quatre ou cinq ans, d'un état de surendettement qui prohibait tout investissement, tout emprunt, etc. ? Et qui prohibait toute dépense lourde d'investissement ? Alors qu'aujourd'hui, le délai de désendettement est de 2,7 ans, et que vous nous montrez un croquis qui permet d'aller jusqu'à 12 ans sans se trouver dans le rouge...

Donc comment expliquez-vous que la commune soit passée d'un état de surendettement catastrophique à finalement un état d'endettement en dessous de la moyenne de la strate, de sorte que nous nous retrouvons complètement en confort sur la situation de la dette ? Si je reprends votre discours d'il y a quelques années et le compare à votre discours d'aujourd'hui, cela me paraît complètement fou ! Donc ce serait sympathique de nous préciser cela.

Par ailleurs Monsieur le Maire, vous expliquez la faiblesse de vos investissements des années précédentes par ce que vous appelez « les dépenses invisibles ». Alors, bien sûr, nous nous félicitons de la modernisation des services, et il faut leur fournir tout ce qu'il faut, etc. Mais ces dépenses invisibles, si elles n'ont nécessité aucun emprunt, si elles n'ont nécessité finalement pas grand-chose... Ah pardon ? Non non, je n'ai pas parlé de dépenses « occultes », mais j'évoquais vos dépenses qui sont « invisibles » pour les citoyens : c'était votre propre terme quand vous parliez de dépenses « qui ne se voient pas, mais sont nécessaires, etc. ».

Donc ces dépenses-là, nous nous en félicitons, mais si elles ne nécessitent vraiment aucun emprunt ni rien de particulier, eh bien nous le verrons alors dans le compte administratif qui nous sera présenté, etc. Mais c'est pour dire que ce montant-là n'explique pas votre défaut d'investissements sur des projets qui se voient ! Et plus encore que de simplement se voir, des projets qui vont servir et qui vont améliorer la ville ! Car quand nous vous parlons de l'aménagement de la place Maurice Thorez, ce n'est pas pour faire beau. Quand nous parlons de la rénovation de la rue Marcel Cachin, ce n'est pas pour faire beau. Quand on parle de la piscine, ce n'est pas pour faire beau, etc.

Voilà donc votre explication sur des dépenses invisibles, qui ne nécessitent finalement aucun gros effort financier. Eh bien cela ne me paraît pas être exactement la réponse à la question qui est posée.

Ensuite, pour rejoindre un petit peu les interventions déjà faites sur les dépenses énergétiques, c'est vrai que nous aimerions bien avoir un point sur l'état actuel, aujourd'hui, de la réglementation relative au décret BACS (*Building Automation et Control Systems*), pour savoir ce qu'il faut faire. Car effectivement concernant le Centre Culturel, on imagine que le système de chauffe doit permettre de répondre à quelques exigences de performance. Donc sommes-nous outillés sur ces bâtiments-là ? Et si ce n'est pas le cas, il nous faudrait *a minima* un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour savoir ce vers quoi on se dirige...

Alors, vous me parlez du SDIE : oui, il y a le SDIE, mais le SDIE, c'est une étude. Alors qu'aujourd'hui, un PPI répond à une obligation réglementaire et juridique, qui est de présenter un

plan pluriannuel d'investissement : or aujourd'hui, on ne l'a pas... Aujourd'hui, vous nous livrez les explications de ce que vous visez à travers ce DOB...

Pardon ? Non, mais il n'y a pas de « mais » : c'est une obligation réglementaire qui implique une bonne gestion et une bonne vision politique. Vous ne pouvez pas faire une programmation de la ville, année par année, sans une vision à long terme. Or quelle est la seule vision ici qu'on a à long terme ? Je vous l'avais déjà dit l'année dernière, j'avais déjà dû le dire il y a deux ans et puis j'espère que cela va s'arrêter un jour : c'est l'extinction de la dette ! Parmi ce que vous nous présentez, le seul document qui évoque une temporalité post -2025, c'est sur la dette afin d'arriver à zéro dette à horizon 2040. Donc ce n'est pas une programmation politique, ce n'est pas une programmation d'investissements, ce n'est pas une gestion de commune, c'est simplement une extinction de la dette. Et pour faire cette extinction de la dette, vous montrez des ratios, vous faites de la communication... Et je vois que vous rigolez, mais j'espère que vous allez quand même pouvoir donner une petite réponse sur votre vision à long terme !

M. CONTE : Je ne rigole pas, je vous écoute !

M. ROSMORDUC : Alors, du coup je vous avais posé une question en Commission générale, et j'espère avoir la réponse, parce que ce n'est vraiment pas une question qui vous prendrait en traître. Vous nous disiez ne pas pouvoir aller très loin dans le projet de rénovation de La Rabâterie, parce que celui-ci coûte beaucoup trop cher. Et vous donniez un exemple très concret, celui de la réduction de la superficie de la pharmacie, en arguant que ce n'était pas possible, car cela coûte 800 000 euros.

Et je vous avais alors demandé que soit étudié, dans le cadre du DOB, l'impact que pourrait avoir un emprunt de 800 000 euros dans le cadre de la gestion pluriannuelle de la dette. En intégrant cet emprunt, à quel ratio de désendettement tomberait-on ? Car le choix aurait pu être fait d'emprunter 800 000 euros pour faire bien mieux que ce qui a été proposé, pour aller plus loin et pour répondre à des objectifs plus performants en termes de réhabilitation du quartier... Et tant qu'à faire, poussons le vice d'envisager l'hypothèse d'un emprunt de 1,5 million d'euros : comment cet emprunt se traduirait sur les 10 ans ou les 20 ans qui viennent ?

M. CONTE : Alors, pour La Rabâterie, le montant de l'emprunt est déjà chiffré à 1,3 million d'euros. Sans parler de ce que nous n'avons pas évoqué en Commission...

M. ROSMORDUC : Non, mais ce n'est pas la question : la question c'est celle du surcoût, du surcoût de 800 000 euros. C'est ça la question.

M. CONTE : Comme je vous l'ai dit en Commission générale, aujourd'hui nous vous avons montré les esquisses : on vous a montré un peu l'avant-projet. Et après, le projet sortira avec les chiffres. Mais j'ai très bien compris ce que vous m'avez dit !

M. ROSMORDUC : Alors ne répondez pas à côté !

M. CONTE : Je ne réponds pas à côté.

M. ROSMORDUC : Mais si ! Parce que ce que je vous demande, c'est quel serait l'impact financier d'un emprunt de 800 000 euros sur les 20 ans qui viennent ? Ou même question avec cette fois un emprunt de 1,6 million d'euros... Je ne vous dis pas que vous allez me présenter des esquisses, ou autre chose ! Mais nous présenter une capacité de désendettement, ça a du sens pour savoir jusqu'où il est possible d'aller sans se mettre en danger, avec une dette qui peut être remboursée facilement. Parce que l'objectif n'est pas de rendre la dette à zéro dans 30 ans. L'objectif est de savoir tout ce qu'il est possible de faire sans se mettre en péril, en corrélant l'augmentation prévisionnelle des dépenses...

Alors là, certes, il y a un gros flou, mais on retient alors les versions les moins positives et on cale les prévisions de dépenses qui sont jugées nécessaires. Or à propos des prévisions de dépenses nécessaires sur le bâti, vous-même vous avez dit qu'elles s'élevaient à 60 millions d'euros... Donc n'attendez pas, vous pouvez d'ores et déjà commencer à faire des simulations, pour voir jusqu'à combien la Mairie peut aller dans de bonnes conditions : il y a des scénarios à travailler et c'est ce qu'on attend d'un élu, d'avoir plusieurs scénarios et des visions politiques ! Or là, votre vision elle s'arrête à 2025.

Donc je vous le redis : pour préparer un débat d'orientation budgétaire et un rapport d'orientation budgétaire, il faut une prévision de dépenses pluriannuelle. Et depuis le début de votre mandat, nous ne l'avons pas.

[TIME CODE : 1 h 30 min 30 s]

M. CONTE : C'est noté. Je vous rappelle qu'au sujet du SDIE, en réalité vous avez déjà le PPI dessus : il est déjà entamé ! Oui oui, il est déjà entamé.

M. ROSMORDUC : Vous y avez programmé les 60 millions ? **[difficilement audible puis petite coupure d'enregistrement – 1 h 30 min 42 s]**

M. BRIMOU [changement de micro] : Je voudrais juste revenir sur quelques éléments parce qu'en fait, j'ai l'impression que là on dit un peu tout et son contraire, et surtout on joue sur les mots. Alors, oui, on ne va pas refaire le passé, l'idée reste de voir l'avenir... Sauf qu'en 2020, la situation financière était telle que même la Cour des comptes a rappelé plusieurs fois que nous étions dans une solvabilité dégradée, qui nécessitait des mesures drastiques pour la faire baisser.

Des protestations se font entendre parmi les élus.

M. BRIMOU : Non, non, mais vous dites... Je crois qu'il fallait plus de 10 ans en... **[1 h 31 min 25 s]**

M. JEANNEAU (l'interrompant) : Monsieur Brimou, c'est faux. Budget insincère ! Budget insincère !

M. BRIMOU : Oui, alors on peut faire aussi un cours de droit sur la notion « d'insincérité » dans la réglementation, cela pourrait être très long...

M. JEANNEAU : En fait Monsieur Brimou, ne jouez pas avec les mots...

M. BRIMOU : Non, mais je voulais surtout réagir au sujet du SDIE, par rapport aux propos de Madame Grosléron. Je vais aller plus loin parce qu'effectivement, le Maire l'a rappelé : il y a quand même eu une étude pour procéder à la rénovation de nos équipements publics, et lutter massivement contre cette dette grise... Parce que finalement, c'est cette dette grise qui nous met en péril sur un certain nombre de projets d'investissements, et cela nécessite effectivement de mettre en place un plan ambitieux : oui c'est le terme, Madame Grosléron, il y a la notion d'ambition derrière. Avec le changement climatique, nous nous devons de mettre des moyens drastiques pour répondre à cette problématique-là.

Donc aujourd'hui, il y a une étude qui a été mise en place, je crois depuis l'année dernière, avec une programmation : nous savons donc combien de temps il faut pour pouvoir rénover et entretenir nos équipements scolaires. Et derrière cela, il y a aussi des moyens alloués derrière : nous avons commencé avec le premier groupe scolaire, en particulier sur la maternelle Viala/Stalingrad, pour laquelle près d'un million d'euros sont mis sur la table pour la mettre en conformité.

Cette programmation va donc suivre son cours au fur et à mesure des années. Mais s'entendre dire que nous partons d'une copie blanche en ce qui concerne les plans pluriannuels d'investissement, et notamment des rénovations d'équipements publics, eh bien non, je ne peux pas laisser dire ça.

Nous avons dépensé un certain nombre de milliers d'euros pour ces études-là et maintenant, nous ne faisons que les appliquer, tout simplement.

M. CONTE : Ensuite, c'était Monsieur Soulas.

M. SOULAS : Bon c'est vrai que le débat est passionnant et passionné, et il n'est pas encore terminé. Alors, ma question est un peu plus terre-à-terre et nous l'avions déjà évoquée lors de la Commission des Finances. Mais c'est vrai que lors d'un Conseil municipal, une prise de parole a aussi pour objet de faire acter les propos dans un procès-verbal. Donc ma question porte sur l'équipement de la police municipale : je vous avais demandé en Commission si dans ce projet d'équipement de la police municipale, il était prévu un armement légal. Donc je rouvre la question, mais je la pose maintenant en Conseil municipal.

Et puis il y a aussi la question de la « poursuite du développement de la vidéoprotection ». Donc lorsque vous écrivez « poursuite du développement », quel est le projet plus précisément ? Où, quand, comment ? J'imagine que ce n'est pas quelque chose qu'on fait au doigt mouillé comme ça, et qu'il y a sûrement eu une réflexion de votre part... Donc même si aujourd'hui nous sommes sur des orientations, on voit bien que des sujets tels que celui-ci méritent d'être beaucoup plus précis, et de ne pas rester simplement sur des intentions de faire...

Donc la police municipale aura-t-elle un armement légal, oui ou non ? Et combien de caméras de vidéoprotection supplémentaires sont prévues pour la ville ? Merci.

M. CONTE : Alors, sur l'armement légal, la réponse avait été donnée lors d'un Conseil municipal précédent, par notre ancien équipier : il avait répondu oui. Mais concernant l'équipement qui est prévu actuellement, il s'agit de PIE, des Pistolets à Impulsion Électrique. C'est ce qui avait été acté l'année dernière en Conseil municipal, sauf que l'équipement n'est pas arrivé puisque nous avons attendu 8 mois jusqu'à ce que l'État nous informe qu'ils ne nous verseraient pas de subvention : c'est pour cela que l'équipement n'était pas arrivé jusqu'à présent.

Donc maintenant, les policiers municipaux vont suivre une formation pour être équipés de PIE et le budget y sera mis en conséquence, sans subvention puisqu'il n'y aura pas de FIPD pour 2025 ni 2024.

Concernant la vidéoprotection, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui parce que la police municipale, la police nationale et le prestataire Bouygues sont en train de travailler dessus : ce sont eux qui ont déterminé les zones, même si j'étais présent. Donc là je ne peux pas en parler. Pour le moment, 5 caméras vont être mises en service, mais je ne peux pas vous dire quand pour des raisons de sécurité. Et ensuite, on parle de 7 caméras sur le parvis de la gare, mais pour ce qui est du phasage, ce n'est pas certain que ces dernières soient opérationnelles d'ici la fin de l'année. Et enfin, 4 ou 5 caméras supplémentaires sont envisagées sur le reste de la ville.

En fait, il y a d'une part les caméras qui ont été posées et détruites lors de leur installation, et d'autre part il y a en plus des caméras, de mémoire au nombre de 7, qui sont prévues sur le parvis de la gare dans le cadre de sa rénovation. Mais elles ne seront pas toutes mises cette année, parce que le parvis de la gare est en cours de rénovation et de requalification. Et il y aura encore d'autres caméras qui figurent dans le budget 2025, et celles-ci sont prévues à des points stratégiques qui ont été déterminés là encore avec la police nationale, la police municipale et le prestataire.

M. SOULAS : Alors, pour bien comprendre, quand vous avez évoqué 5 caméras, là il s'agit bien de caméras qui vont venir remplacer celles qui ont été détruites ?

M. CONTE : Alors, il y a des caméras, oui, qui vont être remplacées, et il y aura en plus celles sur le parvis. Dès que les premières seront en fonction, je pourrai vous donner le nombre exact des caméras mises en service d'ici la fin de l'année. Mais là, pour des raisons de sécurité, notamment pour ceux qui vont intervenir dessus, je ne peux pas en dire plus, voilà.

M. ROSMORDUC : Je voulais revenir sur le plan pluriannuel d'investissements, par rapport au schéma à propos duquel vous dites qu'il y a déjà une pluri-annualité avec le SDIE. En fait concernant le SDIE, il y avait plusieurs scénarios possibles d'intervention, sur des durées différentes. Et je vous le redis, il n'y a pas de décision prise dessus, sauf si elle m'a échappé ! Sachant que normalement, cela doit s'inscrire dans le débat d'orientation budgétaire. Donc ce serait bien de savoir comment vous allez mettre en place ce schéma directeur.

Et d'ailleurs dans la note que vous nous présentez, si on regarde les opérations de rénovation énergétique des bâtiments, le cumul se chiffre *grosso modo* à 1,4 million d'euros. Or s'il y a 60 millions d'euros de dépenses à prévoir sur le patrimoine, cela revient de votre part à exprimer une volonté politique d'arriver au respect légal au bout de 42 ans ! Un tout petit ratio... Donc votre objectif est-il de rénover les bâtiments pour atteindre juste le minimum réglementaire sur 42 années ? Ou est-ce qu'avec un taux de désendettement de 2 ans, c'est-à-dire moitié moins que la moyenne de la strate, vous vous permettez d'emprunter afin d'engager sérieusement cette rénovation nécessaire des bâtiments ?

M. CONTE : Je serais bien présomptueux de m'engager pour toutes les années à venir, étant donné qu'on parle de mars 2026. Aujourd'hui nous sommes en fin de mandat pour notre majorité, que je dirige depuis peu. Et aujourd'hui, un PPI est certes une vision prospective, mais il n'est pas forcément obligatoire, *a priori*, dans le cadre du DOB. C'est à vérifier, mais *a priori*, ce n'est pas obligatoire.

Donc aujourd'hui, nous pourrions vous présenter un PPI sur les années à venir : il aurait été judicieux effectivement de le présenter dès 2020 ou 2021. Je suis d'accord, je l'entends. Mais là, à un an de la fin d'une mandature, il aurait été vraiment présomptueux de ma part de vous lancer un PPI et d'engager la Ville sur certaines choses. Voilà.

[TIME CODE : 1 h 39 min 48 s]

Mme LENOBLE : Alors, en ce qui me concerne, je suis un petit peu à la marge du débat, mais quand même. Vous nous disiez en début de Conseil, Monsieur le Maire, que ce n'était pas très intéressant de ressasser toujours le passé. Mais j'ai envie de remettre des choses à plat sur tout ce que vous nous dites sur cette ville, que vous avez reçue en état de délabrement total, surendettée, avec la dette grise, etc.

Je ne redis pas ce qu'a dit Cédric Rosmorduc sur la question du désendettement, sur les questions qu'il a posées tout à l'heure, encore sans réponse pour le moment... Mais les gens de la SET (*Société d'Équipement de la Touraine*) qui nous accompagnent sur ces questions d'entretien, de rénovation, de réhabilitation du patrimoine immobilier de la ville, ont dit quand même deux choses que je leur ai fait répéter deux fois. La première, c'est que toutes les villes, je dis bien toutes les villes et notamment la Ville de Tours pour laquelle ils ont dit que ce n'était pas un secret, sont dans ce cas de figure. Tours est extrêmement en difficulté sur l'entretien de ses bâtiments. Ils disent que toutes les villes sont dans ce cas de figure. Alors, ce n'est pas réjouissant, ça tient à un certain nombre de choses sans doute, mais ce n'est donc pas le cas unique de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, c'est important.

Et ils disaient aussi par ailleurs que la force de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, c'est d'avoir un patrimoine immobilier important, et que donc c'était moins compliqué pour notre ville de gérer ces questions-là. Si je me trompe vous me le direz, mais je ne le crois pas.

Ensuite ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'il faudrait parfois rendre à César ce qui est à César. On se glorifie souvent des bâtiments. Par exemple au sujet de la bibliothèque, on dit que c'est un très bel équipement. J'étais au vernissage de l'exposition récemment et j'entendais des gens qui me disaient « mais quel bonheur de retrouver ces salles ! ». Et justement cette exposition sur les travaux était très intéressante. Et donc ça, ces équipements sont à mettre au crédit d'une

municipalité qui faisait le choix à l'époque d'avoir une vraie ambition pour sa population ouvrière. Car à l'époque, je rappelle quand même que la droite avait voté contre une bibliothèque, pour cette ville ouvrière qui n'avait pas besoin d'une telle bibliothèque ! Je précise la droite de l'époque, je ne mets personne en cause... Et pourtant, parfois, ça fait quand même un petit peu mal d'entendre toujours les mêmes choses...

D'ailleurs j'en viens au livre dont vient de parler Monsieur Chapeau, et il nous en a beaucoup parlé en Commission générale. Je me réjouis de sa publication, et Monsieur Chapeau a dit lui-même qu'il s'agit d'un projet qui a été initié précédemment. Et quand on parle du service des Archives, j'ai eu l'occasion à Avignon de rencontrer des représentants nationaux des services d'Archives : or il faut réaliser que c'est exceptionnel, pour une ville de cette taille-là, que Saint-Pierre-des-Corps possède un service d'archives. Il n'y en avait pas d'autres en France, voilà. Et on vient de « sauver » entre guillemets le Service d'Aide à Domicile, qui lui aussi est un service exceptionnel : très peu de Villes disposent d'un service municipal de cet ordre-là...

Et donc tout cela a relevé de choix qui, peut-être, ont généré des difficultés sur d'autres investissements. Peut-être : je veux bien l'entendre. Mais en tout cas, c'étaient des choix politiques profondément liés à un choix vis-à-vis de la population : et c'est le cas aussi du Conservatoire, de tout ce qui permet aujourd'hui des choses extrêmement importantes qui sont mises en œuvre et que je ne remets pas en question, comme *L'orchestre à l'École*, etc.

Donc il y avait la structure, il y avait l'ossature. Et maintenant, vous allez dire aux habitants de l'est de Saint-Pierre-des-Corps que rien n'a été mis en sommeil. Mais eux, ils attendent la rue Marcel Cachin ! Et alors on me dit aujourd'hui que le projet était déjà caduc quand vous êtes arrivés... Eh bien je vais me renseigner très précisément sur cette affaire-là quand même, hein ? Parce que moi, ce qu'on m'a dit, c'est qu'il a été décrété d'emblée qu'il n'était pas bon et qu'il fallait l'arrêter. Et donc les habitants attendent encore : on leur a demandé de faire connaître leurs besoins et ils n'ont eu aucune réponse à ce jour alors que ça date de 2020, enfin de l'ancien Maire, évidemment !

Et dans ce cas, j'imagine que vous direz aussi aux habitants de La Rabâterie que tout s'est bien passé de leur côté, et qu'il n'y a pas eu de retard pris sur la transformation du centre commercial ? En tout cas, moi, je vois qu'on se dépêche maintenant, parce qu'on va bientôt perdre les crédits qui étaient alloués dans le cadre de la Politique de la Ville, si on ne fait pas plus vite. Et je constate que pour le moment, à ma connaissance, les habitants sont assez peu informés quand même de ce qu'il est en train de se passer, alors que nous, en revanche, nous avons vu un projet très remanié qui posait un certain nombre de questions.

Voilà, et j'ai aussi une question par rapport à vos orientations budgétaires, en ce qui concerne le groupe scolaire Joliot-Curie. Vous avez vu tout à l'heure des parents d'élèves inquiets, très inquiets déjà dans un premier temps, par rapport à la cinquième classe. Ils sont aussi inquiets par rapport à l'avenir de ce groupe scolaire, donc j'aimerais savoir si cette question est prise en compte dans vos orientations budgétaires. Est-elle évoquée, imaginée ? Ou pas ?

M. CONTE : Je vais vous faire la même réponse que celle que je leur ai faite, quand je les ai reçus dans mon bureau. Aujourd'hui, il n'y a aucune décision d'arrêtée sur l'avenir de Joliot-Curie, notamment concernant des rumeurs disant que le DASEN (*Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale*) avait visité l'école Pierre-Sémard, soi-disant pour que les enfants de Joliot-Curie rentrent dans cette école au 1^{er} septembre, etc.

Aujourd'hui, Joliot-Curie reste une école qui est « à la campagne ». Ça reste une école qui est dans un quartier, qui est une campagne au sein de la ville. Donc si vous voulez, ça reste une école qui est aussi très liée aux gens du voyage, et ces derniers aiment cette école. Donc il y a un passif, il y a un historique dans cette école. Il y a certes une restructuration, on est d'accord, c'est ce qu'a dit Monsieur Jeanneau avec la sectorisation : elle a été lancée, c'est en cours donc il y a une nécessité.

Et concernant Joliot-Curie, nous avons des études qui sont faites, nous les avons reçues en début de semaine, par le cabinet *Crescendo* [1 h 45 min 25 s]. Une Commission se réunira certainement très rapidement pour vous les présenter, sachant que nous avons fait faire cette étude pour refaire cette école. J'imagine que tout est déjà chiffré, donc nous pourrons la présenter. Maintenant, cela doit se faire aussi dans le cadre d'une sectorisation, et il faudra composer avec ces fameuses « zones tampons », qui un coup allaient plus vers Joliot, et un autre coup allaient plus vers Sébard, etc. Donc voilà, il y a tout ça, tout ce travail qui a été lancé en concertation avec les parents d'élèves. Je l'avais moi-même demandé, car je veux impérativement que les parents d'élèves soient concernés. Donc aujourd'hui, il n'y a aucune décision de prise sur Joliot-Curie, concernant une hypothétique destruction de cette école.

Et je tiens à vous le dire une bonne fois pour toutes, comme ça vous allez l'entendre : j'ai effectivement visité Sébard, mais pourquoi ? Parce que sur le dernier compte-rendu du Conseil d'école de Joliot-Curie, des problèmes de sécurité pour les enfants ont été évoqués, voilà, tout simplement. Donc si jamais il y avait un souci et qu'il fallait reloger les enfants, il fallait identifier où nous pouvions les mettre, car bien sûr on n'allait pas les mettre à la rue. Voilà, c'est uniquement dans ce cadre-là que cette visite a été menée, et effectivement nous avons identifié un potentiel accueil à Sébard, et c'est tout !

Donc ce n'est pas du tout pour que l'école de Joliot-Curie ferme au 1^{er} septembre, comme j'ai pu l'entendre dire... Et je l'ai dit aux parents qui étaient tout à l'heure ici, voilà. Donc pour Joliot-Curie, il n'y a aucune décision de prise, et vous en serez informés puisque cela se fera en concertation avec vous. Voilà, c'était au tour de Monsieur Jeanneau.

[TIME CODE : 1 h 47 min 22 s]

M. JEANNEAU : Alors, puisque vous lisez les comptes-rendus, je rappelle qu'il y avait quand même un élu, autrement dit Monsieur Brimou, qui avait tenu un discours pas si clair que ça, concernant l'avenir de Joliot-Curie... Donc c'est vrai que cela peut éventuellement hérisser les poils, lorsqu'on parle de Joliot-Curie...

Et je tiens à signaler qu'actuellement sur la liste des fermetures de classe, il y en a trois qui sont prévues : l'école République en élémentaire, Henri-Wallon en REP + et Joliot-Curie...

M. CONTE (*l'interrompant*) : Alors, je vais couper court à ce que vous dites sur les fermetures de classe : le DASEN me reçoit le 13 février, parce que j'ai déjà réagi. Je n'ai pas attendu de savoir cela : donc il a reçu un courrier et comme par hasard, une heure après j'obtenais un rendez-vous !

M. JEANNEAU : D'accord. Ceci étant, cette liste existe quand même et dans 48 heures, nous saurons quelles sont les trois classes qui sont prévues en fermeture : les trois qui ont été citées précédemment. Donc concrètement, nous ne doutons pas que la Ville, par votre intermédiaire, mais aussi par les élus d'opposition, sera vent debout contre cela : nous le serons tous, avec une pétition et ce qui s'ensuit... Et surtout une action auprès du DASEN, pour qu'il n'y ait pas de fermeture à la rentrée de septembre 2026.

Ceci étant, pour revenir sur les faits et sur la sectorisation que vous évoquez chaque fois, je rappelle qu'elle date de 2009 : et il n'y a jamais eu de travail de fait dessus, alors que cela aurait été intéressant de le faire, en 2019, 2020, 2021... Bon ça n'a pas été fait : *EducFacile* devra travailler dessus [1 h 48 min 40 s]...

Ceci étant, pour votre information sur Joliot-Curie, nous avons un souci : c'est que la zone tampon que vous évoquez, elle ne va pas sur Pierre-Sébard. Il n'y a pas de zone tampon entre Pierre-Sébard et Joliot-Curie : la seule zone tampon est entre Stalingrad et Joliot-Curie, sur la partie sud des voies ferrées. Or il n'y a pas de logement sur cette partie-là et il n'y a pas d'évolution rapide de cette zone : donc nous avons vraiment un gros souci. Sauf que cet élément-là, nous vous l'avions déjà signalé il y a au moins deux ou trois ans, en vous disant : « attention ! Il faut absolument

retravailler sur la sectorisation, et retravailler les zones tampons de manière que sur Pierre-Sémard, on puisse avoir une partie qui constitue une zone tampon... Au lieu de renvoyer uniquement soit vers Stalingrad, soit vers Pierre-Sémard... Donc je vous conseille juste en fait de lire le document. Vous verrez, c'est assez simple...

Ensuite concernant le SDIE, puisque Monsieur Brimou s'est montré assez vindicatif en disant que « tout est fait, tout est fait »... Sauf que non, ce n'est pas vrai : il y a des bâtiments qui n'en font pas partie, Joliot-Curie ne fait pas partie du SDIE. Et ce SDIE contient plusieurs scénarios, c'est ce que nous avons vu en Commission. Sauf que comme nous en avons parlé tout à l'heure avec Monsieur Rosmorduc, on n'a toujours pas de choix effectué, de choix politique vous concernant : donc ça pose quand même question !

Ce qui pose question aussi, c'est lorsque vous évoquez des PIE pour la police municipale alors que le Maire, à l'époque, parlait bien d'armement légal. Donc là, cela donne l'impression non pas d'un double discours, ce n'est pas le terme que j'emploierais, mais d'une incompréhension. C'est-à-dire que votre majorité est favorable à l'armement légal. Or vous mettez en place des PIE qui sont en réalité cinq fois plus chers qu'une arme légale... Il serait donc intéressant de connaître votre avis à vous, maintenant, en tant que Maire, pour savoir si vous êtes favorable, oui ou non, à l'armement légal... Sachant qu'au niveau des oppositions, nous sommes contre l'armement légal. Donc quel est votre avis par rapport à cela ? Le vôtre, pas celui de l'ancien Maire...

M. CONTE : Alors, Monsieur Jeanneau, je vais répondre tout de suite : c'est une décision qui a été prise l'année dernière, mais les PIE devaient être commandés dès lors que la subvention FIPD était obtenue. Donc si vous voulez, c'est comme ça, c'est acté. Quant à la prise de décision, c'est Monsieur le Maire qui décide si c'est du légal ou pas. Aujourd'hui, ce ne sera pas du légal, voilà. Et c'est pour cela que j'ai acté les PIE.

M. JEANNEAU : Donc il n'y aura jamais d'armement légal vous concernant ?

M. CONTE : Je viens de vous répondre.

M. JEANNEAU : Très bien, impeccable. Je n'ai pas fini, car il y a ensuite des éléments techniques.

En page 20, vous indiquez pour le chapitre 68 une dotation en provisions à hauteur de 20 000 euros, sachant que sur l'année précédente nous avons 7483,60 euros : donc à quoi cela correspond-il ? Pareil pour le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles qui sont à hauteur de 20 000 euros, alors que l'année dernière nous étions à 1 782 euros : qu'est-ce qui explique ces augmentations sur ces deux chapitres-là ? En rappelant qu'il faut chaque fois que ce soit équilibré, en charges et en recettes : et plus on augmente les charges, plus dans ces cas-là on informe en fait la population sur des risques qui peuvent exister... Donc quels sont ces risques, ou quelles sont ces charges exceptionnelles que vous envisagez en 2025 ?

Je continue. Excusez-moi je suis un peu long...

M. CONTE : Alors, si je ne dis pas de bêtises, c'est noté juste en dessous : « *selon l'instruction M57, les natures des chapitres 67 ont été modifiées et dépendent désormais du chapitre 65. Ceci explique notamment l'évolution des dépenses des chapitres 65 et 67* ».

M. JEANNEAU : Oui, mais cela ne s'applique pas au chapitre 68 : pour le 68, on n'a pas d'explication. J'ai bien parlé du chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles, et vous avez donné une réponse pour le 67. En revanche sur le chapitre 68, il n'y a pas de réponse. C'est ce qu'on appelle la « dotation en provisions ».

Ah, je mentionne l'arrivée d'Anis Guelmami.

Arrivée de M. Anis GUELMAMI à 20 heures. Le nombre de conseillers présents passe à 27, le total des votants reste inchangé à 32.

M. JEANNEAU : Je continue. Sur la dette grise, il faut aussi comparer avec ce qui existe par ailleurs : en fait nous avons quelques amis qui sont en gestion au niveau de la Ville de Tours, et ils nous ont expliqué comment ils avaient travaillé, pour réduire à la fois la dette grise et l'endettement de la Ville... Et bizarrement, concrètement, cela a donné du positif à Tours, alors qu'aujourd'hui, à Saint-Pierre-des-Corps, ce n'est pas tout à fait cela...

Donc ne vous gargarisez pas sur cet endettement qui baisse, puisqu'en fait il est mécanique : il découle du fait de ne pas avoir emprunté en trésorerie, sauf l'année dernière. Donc il est logique concrètement d'en arriver à un désendettement de la Ville, mais ce désendettement de la Ville n'a pas été fait par vous ! Il a été fait par l'ancienne majorité : il y a quelques années de cela, nous avons eu en Commission des Finances un tableau qui indiquait les capacités de désendettement de la Ville. Et ce tableau nous faisait arriver à peu près au même schéma que vous, puisqu'il n'y avait pas de nouveaux emprunts de prévus.

Il n'y a pas eu d'action de votre part par rapport à cela, donc ne vous en gaussez pas ! Cela ne servira à rien parce que malheureusement, les faits sont têtus !

M. CONTE : Alors, je peux vous répondre sur le chapitre 68 : c'est une obligation imposée par la DGFIP, en fait c'est une provision pour les créances douteuses. Voilà. Monsieur Soulas ?

[TIME CODE : 1 h 54 min 25 s]

M. SOULAS : Merci. Je vais à nouveau rentrer un peu plus sur un certain nombre de sujets qui ont été évoqués en Commission des Finances, mais pour lesquels nous n'avons pas forcément eu de réponse. Nous avons donc compris qu'il y aurait un maintien des subventions aux associations et vous aviez rajouté que dans le contexte actuel, c'était un effort politique : dont acte. Mais vous avez également rajouté qu'il y a de plus en plus d'associations sur le territoire communal et qu'à un moment donné, cela va vous amener à un questionnement sur le montant des subventions...

Alors, aujourd'hui, par rapport à cette situation, à savoir plus d'associations et aussi votre volonté de geler les montants des subventions au niveau où ils étaient en 2024 et en 2023... Parce que je crois qu'en 2023/2024, il n'y avait pas eu d'augmentation. Et donc cela revient à nous interroger sur la stratégie politique que vous allez mettre en place, avec plus d'associations et un montant égal de subventions ? Alors, vous nous aviez répondu qu'effectivement, il y avait aussi un certain nombre de valorisations à souligner : par exemple du prêt de matériel, de l'installation effectuée par les personnels communaux... Et cela fait partie des modalités de fonctionnement des associations, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, les associations fonctionnent pratiquement toutes avec des subventions. Donc comment voyez-vous les choses dans ce contexte municipal, avec plus d'associations ? Merci.

M. CONTE : Sur les associations, je n'ai pas encore le retour des ouvertures de dossiers : donc c'est en cours comme nous vous l'avons dit en Commission. Concernant les nouvelles associations, il n'y a pas de demande puisqu'elles viennent juste de se mettre en route : elles ne peuvent pas prétendre à des subventions par rapport au règlement que nous avons mis en place. Mais cela ne nous empêche pas de les aider sur la partie logistique, avec les moyens dont dispose la Ville.

Après pour la suite, il s'agira de choix à faire dans la construction du budget : si les dotations baissent, si l'État continue à nous augmenter drastiquement certains chapitres de charges, notamment aujourd'hui sur les RH, eh bien cela nous compliquera la tâche pour continuer à fournir ces subventions au même niveau. Tant que nous pourrons le faire, tant que nous pourrons récupérer des recettes pour pouvoir le faire, bien sûr nous le ferons. Les associations ont toujours

constitué mon cheval de bataille, j'ai toujours essayé de les soutenir au maximum que j'ai pu, que ce soit en tant qu'adjoint aux Sports ou adjoint aux Finances, et maintenant en tant que Maire.

Donc oui, nous avons besoin des associations dans une ville. Sauf qu'aujourd'hui, en l'état, je ne peux que maintenir le taux de subvention, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas du Département qui, de son côté, va baisser drastiquement ses subventions. Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Bonsoir à tous. C'est juste pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, car nous avons été alertés justement par des associations sportives, sur le maintien à hauteur des subventions municipales. Parce qu'avec l'inflation qui sévit depuis deux ou trois ans, en réalité c'est considéré comme une baisse de fait.

Donc je sais que c'est compliqué au niveau budgétaire et je ne dis pas le contraire, mais il va y avoir en effet des arbitrages à faire pour que ces associations puissent un petit peu encaisser ces hausses, qui ont été parfois très difficiles pour elles. Notamment lorsqu'il s'agit d'achat de matériel, de nourriture ou des choses comme ça, eh bien, cela a été un petit peu compliqué. Donc il faudrait se pencher là-dessus et voir par exemple s'il n'y aurait pas possibilité, avec les entreprises corpopétrussiennes, de créer peut-être des passerelles un peu plus rapides pour du sponsoring, du mécénat ou des choses comme ça. Et cela pourrait se faire via le Conseil municipal, si jamais nous pouvions créer quelque chose par rapport à cela ?

M. CONTE : Alors, oui, tout à fait, mais ces questions ont été évoquées en Commission la dernière fois, avec le *Club des Entreprises* que nous avons récemment remis en route.

Eh bien voilà, nous avons fait le tour de la question, sachant qu'il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025, en la séance du 5 février 2025.

[TIME CODE : 1 h 58 min 45 s]

2025 02 05 – 14 Débat d'orientation budgétaire (DOB) — Budget Annexe Rabâterie

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023 12 20 -23 portant création du budget annexe de La Rabâterie,

Vu la note de cadrage concernant les orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du janvier 2025,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe de La Rabâterie, en la séance du 5 février 2025.

M. CONTE : Concernant ce budget annexe de La Rabâterie, nous avons commencé à percevoir les premières subventions. Et dès lors que nous avons l'atterrissage qui est prévu assez rapidement avec l'AMO (*Assistance à Maîtrise d'Ouvrage*) et autres, nous allons pouvoir aussi commencer à présenter des chiffres, et rentrer dedans, plus fortement.

Donc voilà, pas d'éléments particuliers sur La Rabâterie.

M. DELANCHY : L'enveloppe est de 122 000 euros, et nous allons retrouver également cette subvention un peu plus tard.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe de La Rabâterie, en la séance du 5 février 2025.

[TIME CODE : 2 h 00 min 15 s]

2025 02 05 – 15 Revalorisation des tarifs de la laverie pour l'année 2025

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Les tarifs du service Laverie pour l'année 2025 ont été calculés avec une majoration de 3,5 % appliquée aux tarifs en vigueur en 2024.

Cette majoration est calculée d'après les données de l'INSEE soit :

- 1 kg de linge : 2,95 €
- 1 paire de draps : 3,42 €
- 1 couverture (ou couette) : 6,57 €

En conséquence, l'exposé de Monsieur DELANCHY Alain entendu, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- adopter la proposition de revalorisation des tarifs de la Laverie pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessus,
- autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. DELANCHY : Nous passons donc aux tarifs de la laverie : il y a une augmentation pour 2025, donc je vous ai indiqué les tarifs pratiqués en 2024, ainsi que les tarifs 2025. Je précise que l'augmentation est restée en dessous de l'inflation.

M. SOULAS : Alors, justement, je suis surpris parce que vous faites référence à l'INSEE : et pour l'année 2024 le taux d'augmentation de l'indice INSEE est de 2,4 %. Mais là vous indiquez 3,5 % : donc j'étais très surpris de cette référence à l'indice INSEE, alors qu'il ne correspond pas du tout à ce que vous nous proposez dans la délibération.

M. CONTE : Les tarifs datent de 2021.

M. SOULAS : Oui, mais vous présentez les tarifs 2025 en comparaison avec ceux de 2024, et vous indiquez une augmentation de 3,5 %, en prenant comme base l'indice INSEE. Or l'indice INSEE pour 2024, il est de 2,4 %, d'où mon étonnement ! Donc qu'est-ce qui justifie que vous indiquez dans un premier temps le taux INSEE, mais que vous passez outre ce taux tout en vous y référant ? Ce tour de passe-passe mérite quand même une petite explication !

M. CONTE : Il n'y a pas de tour de passe-passe, Monsieur Soulas. Alors, peut-être que la tournure de phrase n'est pas très claire, mais là, nous sommes sur des tarifs de 2021 et en fait, il s'agit d'une fluctuation depuis 2021, voilà. Et quand on voit qu'on passe par exemple de 2,85 euros à seulement 2,95... Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui j'aimerais avoir des précisions, des renseignements pour savoir où nous en sommes exactement du service rendu, parce qu'il y a eu des soucis au début. Il y a eu notamment

un gros délai pour redonner le linge qui n'était pas repassé. Donc j'aimerais savoir où nous en sommes maintenant.

M. CONTE : Alors, comme nous l'avons dit en Commission, il n'y a plus de remontées à ce sujet.

Mme LENOBLE : C'est-à-dire que tout va bien ?

M. CONTE : Ces problèmes ont été pris en considération et des solutions ont été trouvées. Et pour l'instant, il n'y a plus de remontées. C'est ce qui a été dit en Commission.

Mme LENOBLE : Alors, j'ai peut-être zappé... Ah ! Mais c'était en Commission des Finances, donc je n'y étais pas !

M. SOULAS : J'avais posé la question.

M. CONTE : Exact, c'est pour cela. Excusez-moi, Madame Lenoble.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 28 voix pour et 4 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAÏT, Fatiha KENDRI) :

- **adopte la proposition de revalorisation des tarifs de la Laverie pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessus,**
- **autorise au nom de la commune Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

[TIME CODE : 2 h 02 min 35 s]

2025 02 05 – 16 Avance sur subvention de fonctionnement au Centre Social « Les Ateliers des Possibles » Année 2025

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-1 et L. 2121-29,

Vu la délibération n° 2024 03 27 – 25 du 27 mars 2024 portant sur la Convention d'objectif et de financement du centre social « Les Ateliers des Possibles » pour l'exercice 2024,

Vu la demande de l'association « Les Ateliers des Possibles »,

Vu l'avis de la Commission municipale en date du 29 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver l'octroi d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2025 à l'association « Les Ateliers des Possibles » ;*
- *de fixer le montant de l'avance sur la subvention de fonctionnement 2025 à la somme de 40 000 € ;*
- *de dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;*

- *d'autoriser Monsieur Le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au maire en charge des Ressources Humaines, de la Petite Enfance, de la Politique de la Ville et des Associations solidaires, à mandater cette avance sur subvention.*

Mme DRAPEAU : L'objet de cette délibération est donc de permettre au Centre Social de disposer d'une trésorerie suffisante, dans l'attente du vote des subventions municipales et du versement de la prestation CAF. Il s'agit donc d'attribuer 40 000 euros au Centre Social, en avance de trésorerie.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ? Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Bien sûr nous voterons pour, mais est-on au maximum de ce que l'on peut autoriser ou pas ? En termes de montant...

Mme DRAPEAU : Alors, ces 40 000 euros correspondent à la demande du Centre Social, pour combler la différence. Leur budget prévisionnel est affiché à 288 676 euros, dont 153 052 euros de subvention de la Ville. Donc là, voilà, c'est simplement pour combler, en avance de trésorerie. Cela représente quand même 26 % d'avance de trésorerie, dans l'attente du vote du budget...

M. JEANNEAU : ... qui devrait se faire le 2 avril, avec aussi la prestation CAF qui arrive, etc. Mais c'est vrai que c'est souvent un peu tendu, en termes de temporalité. C'est pour cela que je demandais si nous étions au maximum de ce que l'on pouvait autoriser, ou pas. Parce que souvent, les associations calculent au plus juste, donc voilà. Après, si ces 40 000 correspondent à leur demande... Espérons ne pas devoir passer par d'autres avances de trésorerie...

Mme DRAPEAU : Oui c'est calculé au plus juste, et c'est ce qui va leur permettre de fonctionner.

M. JEANNEAU : C'est une très bonne chose.

M. CONTE : Et c'est la demande de la nouvelle directrice, qui a justement accompli tout un travail par rapport à cela.

M. JEANNEAU : Pour rappel, notre groupe avait demandé que cette avance puisse se faire. Donc nous sommes contents que ce soit pris en compte.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***approuve l'octroi d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2025 à l'association « Les Ateliers des Possibles » ;***
- ***fixe le montant de l'avance sur la subvention de fonctionnement 2025 à la somme de 40 000 € ;***
- ***dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;***
- ***autorise Monsieur Le Maire ou Madame DRAPEAU, Adjointe au maire en charge des Ressources Humaines, de la Petite Enfance, de la Politique de la Ville et des Associations solidaires, à mandater cette avance sur subvention.***

[TIME CODE : 2 h 05 min 3 s]

2025 02 05 – 17 Attribution d'une subvention à la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Madame DRAPEAU, adjointe au Maire, rappelle que le PRE est un dispositif d'État qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville. Sur Saint-Pierre-des-Corps, il est géré administrativement et financièrement par la Caisse des Écoles au travers son Conseil d'Administration.

Considérant que le PRE apporte une réponse adaptée aux besoins d'une partie des enfants du territoire de Saint-Pierre-des-Corps,

Considérant qu'il est opportun que la Ville apporte son concours financier afin de garantir une intervention efficiente du PRE auprès d'un public en grande fragilité,

Considérant que les services de l'État demandent un cofinancement des communes pour les Programmes de Réussite Éducative,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 600 € au titre de l'année 2025.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider d'attribuer une subvention pour 2025 de 20 600 € à la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative,*
- *de décider d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune, Exercice 2025.*

Mme DRAPEAU : Il s'agit donc ici d'accorder une subvention de 20 600 euros à la Caisse des Écoles, pour le Programme de Réussite Éducative (PRE). Cela représente 4 600 euros de plus qu'en 2024. Il s'agit du même principe ici : le budget prévisionnel de la Caisse des Écoles affiche un équilibre à 173 600 euros, avec la subvention prévisionnelle de l'État qui devrait arriver à hauteur de 153 000 euros. Donc notre subvention va permettre au Programme de Réussite Éducative de fonctionner, d'ici le versement de l'État, qui tarde toujours un peu.

M. CONTE : Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui, j'étais hospitalisée donc je n'ai pas trop suivi les choses, mais parfois, on a des doutes, avec les représentants de l'État qui nous disent : « oui, mais là, compte tenu de la tendance, etc. » Donc avez-vous vraiment des doutes sur la subvention de l'État et sur son montant ? Ou pas ?

Mme DRAPEAU : Il y aura toujours des doutes, malheureusement. Le versement prévisionnel de l'État est de 153 000 euros. Après là, le budget est tout juste en cours d'adoption par le Parlement... Enfin cela va se faire dans les jours qui viennent.

Donc j'espère que ce sera bien ce montant-là et dans les délais prévus. En général, cela se fait au printemps : mai ou juin. Mais il y a toujours un doute, effectivement.

M. CONTE : Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **décide d'attribuer une subvention pour 2025 de 20 600 € à la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative,**
- **décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune, Exercice 2025.**

[TIME CODE : 2 h 06 min 45 s]

2025 02 05 – 18 Demande de fonds de concours Tours Métropole Val de Loire pour le fonctionnement du Centre Municipal de Santé (Droit Commun)

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5.

Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2025

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 29 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2025, pour aider au fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint-Pierre-des-Corps ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.*

M. DELANCHY : Cette demande porte donc sur un fonds de concours pour le Centre Municipal de Santé, d'un montant de 122 454,5 euros.

M. CONTE : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, chaque fois que j'entends parler du centre médical, je me demande où vous en êtes du recrutement du deuxième médecin. Parce qu'en octobre 2024, cela devait être une affaire pliée. Or nous sommes en février 2025...

Alors, je sais, Monsieur Delanchy, que vous allez me répondre que vous allez bientôt mettre une Commission en place ?

M. DELANCHY : Vous n'avez pas reçu l'invitation ?

M. SOULAS : Non, je ne l'ai pas reçue.

M. DELANCHY : Elle est programmée le 17 février. Donc nous pourrons en discuter le 17 février, avec plaisir.

M. SOULAS : D'accord.

M. CONTE : Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **sollicite un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2025, pour aider au fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint-Pierre-des-Corps ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.**

[TIME CODE : 2 h 07 min 48 s]

2025 02 05 – 19 Demande de fonds de concours Tours Métropole Val de Loire pour le fonctionnement du Restaurant Municipal de Saint-Pierre-des-Corps (Droit Commun)

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5216-5.

Vu l'ensemble des éléments financiers présentés lors de la présente séance du Conseil municipal et dans le cadre de l'architecture budgétaire 2025

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 29 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2025, pour aider au fonctionnement du Restaurant Municipal de Saint-Pierre-des-Corps.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.*

M. DELANCHY : Je vous sollicite également pour ce fonds de concours pour la restauration municipale.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **sollicite un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2025, pour aider au fonctionnement du Restaurant Municipal de Saint-Pierre-des-Corps ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.**

[TIME CODE : 2 h 08 min 12 s]

PETITE ENFANCE :

2025 02 05 – 20 Convention d'objectifs et de financements pour les crèches

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant :

La CAF verse à la collectivité une prestation de service (PSU) pour les heures d'accueil facturées aux familles accueillies dans les crèches municipales. Cette prestation, versée par la CAF pour chaque heure d'accueil facturée aux familles, vient en complément de leur participation et est la principale recette de fonctionnement du service. Cela fait l'objet d'un conventionnement entre la ville et la CAF.

La Convention fixe les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique.

Ces dernières ont évolué, en lien avec la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), avec l'ouverture de nouveaux financements concernant les crèches municipales (Évolution du financement des journées pédagogiques, évolution du bonus territoire, des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants, linéarisation de la PSU...). Elles sont détaillées dans les pièces jointes à cette délibération.

C'est pourquoi la CAF nous sollicite pour signer pour chacune de nos trois crèches une nouvelle Convention d'objectifs et de financement, au titre de la Prestation de Service Unique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant pour les années 2025 à 2028, c'est-à-dire sur la même périodicité que la Convention Territoriale Globale.

L'exposé de Madame Drapeau entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer ces Conventions et tous documents relatifs à ces dernières.

Mme DRAPEAU : Il s'agit ici d'un point purement technique. Pour chacune de nos trois crèches, la CAF nous sollicite pour signer une nouvelle Convention d'objectifs et de financement, au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, pour les années 2025 à 2028. Et ces Conventions porteront sur la même période que la Convention Territoriale Globale.

M. CONTE : Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui, c'est une question sur les crèches. Il y a quelques mois, une délibération avait été prise au sujet des gardes décalées, avec la mise en place d'une subvention. Et cette subvention était plafonnée, je crois, à 5 000 euros. Donc je voulais savoir où cela en était, si le dispositif marchait bien, et si le plafond avait été atteint. Et dans ce cas, a-t-on dû l'augmenter ? Voilà, donc pour savoir si c'était toujours bien dimensionné.

Mme DRAPEAU : Alors, oui, c'était dans le cadre de la prise en charge des enfants par l'association *Cispeo Petite Enfance*, en mode de garde atypique. Là effectivement, je peux me rapprocher du service pour savoir où nous en sommes et combien d'enfants sont concernés. C'est

vrai que ce n'est pas le sujet de ce soir, donc c'est pour cela que je n'ai pas les informations tout de suite. Mais je note et je demanderai l'information.

M. CONTE : Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) autorise Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer ces Conventions et tous documents relatifs à ces dernières.

[TIME CODE : 2 h 09 min 40 s]

Mme LENOBLE : Au fait, excusez-moi, mais en ce qui concerne les micro-crèches : j'ai lu ce matin dans *La Nouvelle République* que des parlementaires, de notre circonscription, s'insurgeaient un petit peu contre le fait que désormais, des garanties sont demandées sur la spécialisation des personnels qui travaillent dans les micro-crèches.

Donc j'espère que pour ce qui nous concerne, dans cette ville, nous n'irons pas dans le même sens qu'eux, quand même !

Mme DRAPEAU : Alors, effectivement, il s'agit d'un nouveau décret et on parle là des micro-crèches privées, en prestation « accueil jeune enfant ». Donc je parle bien des crèches privées, pas des crèches associatives, mais des crèches privées à but lucratif, donc tout ce qui est de type crèche *Babilou* et j'en passe... Jusqu'à présent, dans ces micro-crèches-là, le personnel est souvent constitué de diplômés d'un CAP Petite Enfance. Et donc, dans le nouveau dispositif de l'État, le Service Public de la Petite Enfance, il va être maintenant exigé que ces crèches privées lucratives embauchent des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture. Voilà, tout simplement.

Mais cela ne concerne pas les crèches municipales, hein ? Non non ! Et nous, du côté de la municipalité, c'est bon, nous sommes en règle. En revanche, concernant nos crèches privées, celle de l'avenue Jacques-Duclos et les autres, là, il y aura des contrôles beaucoup plus poussés, en effet, oui, bien évidemment, afin de savoir si tout est en règle.

Mme LENOBLE : Il y aura cela...[2 h 11 min 8 s]

Mme DRAPEAU : Ah ben bien sûr, bien sûr ! Et même dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance, le Maire aura maintenant le pouvoir et le devoir de s'opposer à l'installation d'une micro-crèche privée, à but lucratif. Cela fait partie du nouveau dispositif.

M. JEANNEAU : En fait l'inquiétude n'est pas trop sur l'installation, mais en fait, plutôt sur le « temps », entre guillemets : ce sont souvent des problèmes que nous avons pu avoir [2 h 11 min 45 s]. Mais je pense qu'en tant que Conseillère départementale, vous êtes bien au courant puisque c'est vous qui gérez à ce niveau-là. Enfin voilà, en tout cas nous avons quand même quelques grosses inquiétudes sur le devenir des crèches. Et puis en l'absence de diplômes, on ne risque pas d'avoir des logiques de qualité. Donc voilà : plus il y a de diplômes, mieux c'est.

Mme DRAPEAU : Mais tout à fait. Moi, je suis entièrement d'accord là-dessus. Ça, il n'y a pas de souci. Après c'est vrai que les contrôles sont faits par la CAF et par la Protection Maternelle Infantile (PMI). En revanche, le Maire est toujours informé de l'installation d'une micro-crèche lucrative sur sa commune : donc il peut très bien aller voir comment ça se passe, et puis dire « celle-là c'est non ». Il peut demander le projet pédagogique et dire, finalement : « non, je ne veux pas de cette crèche ». Voilà, c'est comme ça que ça fonctionne.

M. JEANNEAU : C'est quand même un mauvais signal qui est donné par notre député sur ce sujet : on ne peut pas dire autrement. À un moment donné, peut-être que le Conseil départemental pourra lui rappeler tout ce qui est fait par le Département et lui dire que là, il y a un souci dans sa prise de position.

Mme DRAPEAU : Oui, et je pense que le nécessaire sera fait.

M. JEANNEAU : Je vous en remercie.

M. CONTE : Nous reprenons donc l'ordre du jour.

[TIME CODE : 2 h 13 min 2 s]

RESSOURCES HUMAINES :

2025 02 05 – 21 Adhésion à la Convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre-et-Loire

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire n° 24 du 26 novembre 2024 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire,

Vu la Convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi public du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu les conditions générales annexées de la Convention unique,

Considérant que le Code Général de la Fonction Publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que l'accès de la commune de Saint-Pierre-des-Corps à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « Convention cadre »,

Considérant que la Commune de Saint-Pierre-des-Corps cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite Convention,

Considérant que les Conventions qui sont désormais couvertes par cette Convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite Convention cadre

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines du 29 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

ARTICLE 1 :

- *d'adhérer à la Convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire ci-annexée.*

ARTICLE 2 :

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.)*

Mme DRAPEAU : Alors, là encore, c'est simplement technique. Il s'agit d'une Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre-et-Loire. Cette Convention permettra d'accéder aux prestations suivantes :

- l'assistance au recrutement d'un agent ;
- l'intérim territorial ;
- le tutorat et l'accompagnement à la prise de poste ;
- l'accompagnement à la réalisation du Plan de Formation pour les communes de moins de 30 agents ;
- l'accompagnement dans le cadre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) ;
- et l'accompagnement aux mobilités et conseils en évolution professionnelle.

M. CONTE : Et normalement, les membres de la Commission RH ont reçu les compléments d'information qui avaient été demandés, notamment sur les chiffres. Pas de questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

ARTICLE 1 :

- ***d'adhérer à la Convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire ci-annexée.***

ARTICLE 2 :

- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).***

[TIME CODE : 2 h 13 min 35 s]

SCOLAIRE :

2025 02 05 – 22 Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L. 211-8, L. 216-1, L. 351-1, L. 351-3 et L. 917-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 114-1 et L. 114-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne ;

Vu la circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;

Vu la Commission Éducation – Jeunesse – Engagement – Démocratie participative de proximité – Transition alimentaire – Environnement – Cadre de vie du 23 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Amin Brimou entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention avec le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, région académique Centre-Val de Loire, Monsieur Jean-Philippe AGREST, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré, et tous les documents y afférents.

M. BRIMOU : Cette délibération porte donc sur la mise en place d'une Convention entre la municipalité et la direction de l'Éducation Nationale, concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. En mai 2024, une loi a été promulguée pour permettre à l'État la prise en charge des AESH (*Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap*) sur le temps de la pause méridienne. Et comme j'avais pu le présenter en Commission, c'est quand même une avancée majeure... Même s'il reste encore beaucoup à faire, notamment sur le statut des AESH, sur la revalorisation salariale et également sur la possibilité d'intervenir sur le temps périscolaire : parce que les enfants en situation de handicap peuvent être présents aussi sur le temps périscolaire.

Et jusqu'à aujourd'hui, avant l'évolution de cette loi, la Ville procédait sous forme de contractualisation avec les AESH qui étaient volontaires. Donc ces derniers avaient un contrat municipal pour pouvoir être aux côtés de l'enfant. Et cela, nous continuons de le faire aussi sur le temps périscolaire, c'est-à-dire les mercredis et dans les centres de loisirs. Et il y a aussi un renforcement humain pendant les petites et les grandes vacances.

Donc il s'agit bien là d'une avancée, mais il reste encore beaucoup à faire. Je vous propose donc de valider ce projet de délibération, qui va aussi dans le sens du vœu que nous avons voté à l'unanimité, sur un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap. Je vous remercie.

M. CONTE : Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : Il me semble que la question a été posée en Commission, mais je ne m'en souviens pas donc je la réitère. Savez-vous combien il y a d'AESH en intervention dans les écoles ? Et combien y a-t-il d'élèves pris en charge ?

M. BRIMOU : Alors, il s'agit de données de l'Éducation Nationale, donc nous pourrions nous rapprocher de leurs services, pour vous les transmettre assez rapidement. En tout cas ce que je peux dire, c'est que déjà le nombre fluctue en fonction des périodes. Parce qu'il y a des moments où la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) octroie un AESH à un établissement, enfin, en tout cas pour un élève. Mais parfois, en fonction de la situation qui est assez évolutive, l'AESH n'est pas systématiquement présent.

Et en tout cas, ce que je peux dire, aussi, au niveau de la municipalité, c'est que Madame Métails, adjointe en charge de l'Inclusion, fait systématiquement tout un travail avant la rentrée scolaire : elle prend attache auprès des différents parents concernés par ces problématiques-là, afin de les rencontrer et d'appuyer la nécessité d'avoir un AESH auprès de la MDPH, sur tout le temps scolaire. Donc nous sommes extrêmement mobilisés dessus.

Mais sur la donnée précise du nombre d'enfants concernés, nous vous ferons une réponse ultérieurement, si vous le voulez bien.

Mme GROSLÉRON : Et aussi le nombre d'AESH ?

M. BRIMOU : Oui, et par conséquent aussi le nombre d'AESH. Bien évidemment.

M. SOULAS : Mais si vous me permettez, le plus important est surtout de connaître le nombre d'enfants qui relèvent du dispositif : parce qu'on sait très bien qu'il existe toujours un delta, entre le nombre d'enfants qui relèvent d'une situation de handicap et l'accompagnement AESH dont ils bénéficient. Donc je pense que cela renvoie aussi la responsabilité à l'État, sur cette question-là.

Donc si nous pouvions avoir les deux ?

M. BRIMOU : On peut avoir les deux, effectivement. C'est noté.

M. SOULAS : Merci.

M. CONTE : Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention avec le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, région académique Centre-Val de Loire, Monsieur Jean-Philippe AGREST, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré, et tous les documents y afférents.

[TIME CODE : 2 h 17 min 30 s]

URBANISME :

2025 02 05 – 23 Vente des parcelles cadastrées AB 1113 et AB 1199, situées 26 rue Paul Vaillant-Couturier

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées AB 1133 et AB 1199, situées 26 rue Paul Vaillant-Couturier. Il s'agit de terrains nus du domaine privé de la commune, contigus aux parcelles appartenant à M. Xavier gérant de la société MTC Maison Travaux & Conception.

M. Xavier y stationne des véhicules et entrepose du matériel. Afin de régulariser cette situation et à la demande de M. Xavier, la Ville envisage de lui vendre ces deux parcelles.

Vu l'estimation des Domaines,

Vu l'accord sur le prix de vente et les modalités d'usage futur des terrains intervenu le 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme en date du 27 novembre 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant que les parcelles AB 1133 et AB 1199 appartiennent au domaine privé communal,

Considérant qu'elles ne sont pas susceptibles d'être affectées à un service public communal et que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à leur aliénation,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et M. Xavier sur le prix de 22 630 € net vendeur,

Considérant que la situation des terrains en entrée de ville, le long de l'avenue Jean Bonnin, nécessite que la Ville soit assurée qu'il y sera fait un aménagement paysager de qualité,

Considérant que cette cession est conditionnée par le dépôt préalable d'un projet d'aménagement de ces espaces et d'un calendrier de réalisation validés par la commune, et qu'une clause particulière relative à une occupation conforme au Plan Local d'Urbanisme sera intégrée dans l'acte,

Considérant que les engagements de l'acquéreur seront rappelés dans l'acte de vente,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider de vendre à la société MTC Maison Travaux & Conception, représentée par M. Xavier, les parcelles cadastrées AB 1133 et AB 1199, situées 26 rue Paul Vaillant-Couturier, au prix de 22 630 € net vendeur, sous réserve de la réalisation des conditions précitées,*
- de décider d'inscrire cette recette au budget général,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.*

Mme PERSIANI : Cette délibération porte donc sur la vente des parcelles situées 26 rue Paul Vaillant-Couturier, au profit de la société MTC et au prix de 22 630 euros.

Pour rappel, la vente sera conditionnée au dépôt par l'acquéreur d'un projet d'aménagement paysager global : végétation, traitement des sols, etc... Et d'un calendrier de réalisation qui devra aussi obtenir l'aval de la commune : tout cela devra être fait préalablement à la signature de l'acte authentique de vente. En outre, il sera intégré une clause relative à l'usage de la parcelle.

M. CONTE : Voilà. Pour rappel, cette délibération avait été ajournée, justement parce qu'il y avait cette demande et nous voulions mieux formaliser ces conditions. Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui nous sommes très satisfaits de cette clause. On en a parlé plusieurs fois dans l'opposition, sur toutes ces ventes de biens immobiliers depuis maintenant cinq ans... Comme quoi quand on veut, on peut ! On peut aussi mettre en place des projets, faire des choses et non pas juste vendre aveuglément. Donc nous sommes enfin satisfaits de voir qu'après cinq ans, ça avance.

M. CONTE : Mais quand on veut travailler ensemble, on le peut aussi ! Voilà. Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Alors, je vais être le rabat-joie, car on peut faire encore mieux ! C'est-à-dire que nous avons quand même demandé aussi la copie de l'acte...

Non, mais parce que c'est sympa de donner des blancs-seings, mais à un moment donné cela mérite quand même d'avoir une copie de l'acte ou du projet d'acte, et de pouvoir lire exactement la condition suspensive : cette condition est-elle résolutoire ou pas ? Nous avons déjà eu tout ce débat un peu technique... Donc voilà. Certes, là, c'est mieux, mais cela ne correspond toujours pas à ce que nous avons demandé.

M. CONTE : C'est entendu. Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Alors, je suis désolée, mais j'ai une question que je n'avais pas posée en Commission, donc c'est quelque chose qui n'a jamais été abordé. Pour rappel, l'entreprise en question utilisait déjà ces mêmes parcelles indument, illégalement. Donc une pénalité est-elle prévue à l'encontre de cette entreprise, pour l'utilisation illégale de ces parcelles ? Il est vrai qu'en préparation de Conseil, on m'a gentiment fait remarquer qu'il aurait fallu y penser, voilà.

M. CONTE : Alors, j'entends ce que vous dites, mais non, ça n'a pas été prévu. L'idée maintenant est de régulariser par le biais de cette vente, et de passer à autre chose. Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 21 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- ***décide de vendre à la société MTC Maison Travaux & Conception, représentée par M. Xavier, les parcelles cadastrées AB 1133 et AB 1199, situées 26 rue Paul Vaillant-Couturier, au prix de 22 630 € net vendeur, sous réserve de la réalisation des conditions précitées,***
- ***décide d'inscrire cette recette au budget général,***
- ***autorise Monsieur le Maire ou sa représentante Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.***

[TIME CODE : 2 h 20 min 20 s]

2025 02 05 – 24 Vente d'une cave située à Montlouis-sur-Loire, lieu-dit « sous la Gaudellerie »

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023 9 27 -23 du 27 septembre 2023 constatant la désaffectation du domaine public de la cave qu'elle possède à Montlouis-sur-Loire et prononçant son déclassement du domaine public,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme le 30 octobre 2023,

Vu l'estimation des Domaines en date du 27 décembre 2022,

Vu le mandat simple de vente accordé à l'agence Nestenn de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu l'accord sur le prix de vente et les modalités,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant que la commune est propriétaire d'une cave située à Montlouis-sur-Loire,

Considérant que ce bien relève du domaine privé de la commune, son déclassement du domaine public ayant été opéré par la délibération du 27 septembre 2023,

Considérant que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur ce bien et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,

Considérant que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique,

Considérant que les Domaines ont estimé ce bien le 27 décembre 2022 au prix de 18 000 € avec marge d'appréciation de 10 % soit 16 200 €,

Considérant l'offre d'achat présentée à l'agence Nestenn, par M. et Mme Chabanne, demeurant 454 rue des Alizés à Bléré, au prix de 16 200 € net vendeur,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider de vendre le bien cadastré AM 198 et AM 199 situé au lieu-dit « Sous la Gaudellerie » à Montlouis-sur-Loire à M. et Mme Chabanne au prix de 16 200 € net vendeur,*
- de décider d'inscrire cette recette au budget général,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.*

Mme PERSIANI : Cette délibération porte maintenant sur la cave située à Montlouis-sur-Loire : vous en avez déjà entendu parler en Conseil. Cette cave sera vendue à Monsieur et Madame Chabanne, au prix net vendeur de 16 200 euros. Pour information Monsieur et Madame Chabanne sont de Bléré, et ils achètent cette cave pour y stocker leur vin.

Donc ce n'est pas une cave festive. Avez-vous des questions ?

M. CONTE : Pas de questions ?

Mme PERSIANI : Alors, juste pour préciser à Monsieur Rosmorduc : il n'y a jamais eu de chauves-souris. En fait, il ne peut pas y en avoir dans cette cave-là, parce qu'il n'y a aucun moyen que les chauves-souris rentrent à l'intérieur.

M. CONTE : Vous voyez, nous devançons vos questions maintenant : c'est exceptionnel !

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **décide de vendre le bien cadastré AM 198 et AM 199 situé au lieu-dit « Sous la Gaudellerie » à Montlouis-sur-Loire à M. et Mme Chabanne au prix de 16 200 € net vendeur,**
- **décide d'inscrire cette recette au budget général,**
- **autorise Monsieur le Maire ou sa représentante Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.**

[TIME CODE : 2 h 21 min 35 s]

M. CONTE : Nous passons maintenant aux questions orales, avec d'abord la question orale du groupe *J'aime Saint-Pierre*.

QUESTIONS ORALES :

1. **Question orale présentée par le groupe *J'aime Saint-Pierre-des-Corps* portant sur l'opération 1001 fresques de la Métropole permettant au grand public de réfléchir sur les enjeux du climat**

Rapporteur : M. Anis GUELMAMI

Le 25 janvier 2025, a été organisée sur la Métropole l'opération « 1001 Fresques » permettant au grand public de réfléchir sur les enjeux du climat. La Ville de Saint-Pierre-des-Corps a été sollicitée pour organiser une séance ce jour, avec une Convention signée le 30 décembre.

Cependant, peu de communication a été faite auprès de la population de notre commune, alors que vous avez nommé une Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique, qui n'était même pas au courant.

Prévoyez-vous dans les six premiers mois de travailler à la mise en place d'une séance de fresque, qu'elle soit sur le climat ou sur le carbone ou d'autres fresques possibles, qui permettraient à la population de se saisir de ces enjeux ?

M. CONTE : Alors, effectivement, oui : il y a eu certainement un loupé sur la communication parce que seule la communication métropolitaine est passée pour cet événement, qui n'a pas été suffisamment relayé par nos services. Mais il est prévu d'évoquer d'autres sujets, dans le cadre de ces fresques. Un travail va être mis en place et nous avons notamment tenu très récemment une réunion avec Laurence Lefèvre sur les phénomènes d'inondation, sur la Loire, etc.

Donc nous sommes justement en train de travailler pour ce type d'événements, et pour proposer des choses que nous vous présenterons. Voilà.

La parole est à Monsieur Benzaït pour la question orale du groupe *Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle*.

[TIME CODE : 2 h 23 min 12 s]

2. Question orale présentée par le groupe Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle portant sur le suivi des vœux

Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT

À notre demande, un document intitulé « suivi des vœux » est intégré au dossier de chaque Conseil municipal, et nous remercions la personne qui en Mairie le tient à jour.

Son existence formelle est aujourd'hui acquise, mais à aucun moment nous n'avons discuté de son utilisation globale qui de fait le rend tout à fait inutile. D'ailleurs il n'est jamais discuté en Conseil municipal, à l'exception d'informations très ponctuelles sur certains vœux.

Comme nous sommes attachés à l'évaluation des outils à disposition de notre Conseil, nous avons quelques propositions d'évolution de ce document à vous soumettre, et nous souhaitons pouvoir en débattre lors d'un groupe de travail ou une Commission à venir, quand vous le souhaitez.

Notre idée, c'est de vérifier en séance les vœux qui font l'objet d'un possible suivi, et les autres. Bref, une mise en place facilitant ce suivi et permettant en séance du Conseil municipal d'en faire un suivi agréable et rapide, éloigné de celui quasi inexistant aujourd'hui...

Ma question orale reste dans le cadre de ce qui existe aujourd'hui : avez-vous des informations nouvelles à nous apporter, Monsieur le Maire, sur le vœu exprimé par le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps d'accueillir un cimetière métropolitain ? Merci.

M. CONTE : Alors, je vais vous faire un peu une réponse de Normand : non et oui.

Je réponds « non », parce que je n'ai pas d'informations de la Métropole. Je n'ai pas de sollicitation de la Métropole, si ce n'est ce que nous avons évoqué lors du vœu.

Et je réponds « oui » dans le sens où un cimetière, il s'agit d'un sujet foncier, qui a été acté en Conseil municipal. Or le sujet foncier est en cours de discussion à la Métropole et j'ai un rendez-vous avec Monsieur Augis le 20 février, pour tous les sujets fonciers de la Ville dont ce sujet-là.

Ensuite il faudra attendre le 2 avril avec le vote du budget, pour que nous puissions lancer la procédure d'acquisition afin de procéder par la suite au transfert à la Métropole. Donc aujourd'hui si vous voulez, pour recevoir la sollicitation il faut que ce bien soit transféré : c'est ce que j'ai expliqué au dernier Conseil municipal, donc ce sujet suit son cours.

Voilà, eh bien, écoutez, je vous remercie quand même pour ces débats apaisés. J'ai une dernière information à vous communiquer : j'avais dit que j'étais contre la réunionite aiguë, et nous avons essayé d'alléger et d'apaiser au niveau des Conseils municipaux. Cependant, nous allons être obligés d'en rajouter un. La date provisoire de ce Conseil semble être le 21 mai. Car entre les Conseils municipaux du 2 avril et du 2 juillet, il y aura peut-être des éléments qui ne seront pas prêts pour le 2 avril, mais qui arriveraient trop tard pour le 2 juillet.

Voilà, donc vous pouvez noter le 21 mai dans vos calendriers. Je vous remercie tous, la séance est close. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 35.

**Secrétaire de Séance,
Eloïse DRAPEAU**

**Le Maire,
Olivier CONTE**